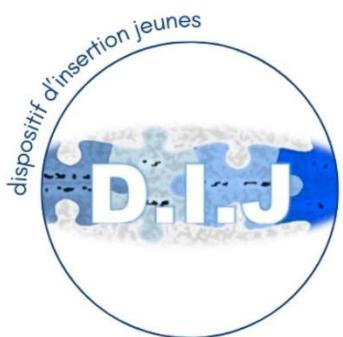


# PÔLE FAMILLE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024  
SERVICE D'ACCUEIL DES  
FEMMES EN DIFFICULTE

## Table des matières

|                                                                    |           |
|--------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Introduction .....</b>                                          | <b>3</b>  |
| Retour sur l'évaluation externe .....                              | 3         |
| Participation à des instances locales .....                        | 6         |
| Organigramme .....                                                 | 7         |
| <br>                                                               |           |
| <b>SAFED .....</b>                                                 | <b>8</b>  |
| Les demandes .....                                                 | 8         |
| Accueil Immédiat .....                                             | 9         |
| Accueil Insertion .....                                            | 13        |
| Dispositif Service de suite .....                                  | 18        |
| Les prestations proposées .....                                    | 21        |
| <br>                                                               |           |
| <b>AUVIV .....</b>                                                 | <b>28</b> |
| Les stages de responsabilisations .....                            | 34        |
| Les enquêtes de personnalités pré-sentencielles .....              | 34        |
| Dispositif Hors les Murs – accompagnement des victimes AUVIV ..... | 36        |
| <br>                                                               |           |
| <b>DIJ .....</b>                                                   | <b>39</b> |
| L'accompagnement proposé .....                                     | 40        |
| Les problématiques des personnes accueillies .....                 | 47        |

## Introduction :

Une année ponctuée sur le travail de préparation à l'évaluation externe. L'évaluation s'est déroulée dans un contexte propice aux échanges qui se sont réalisés avec authenticité.

L'évaluation est perçue par les professionnels comme une démarche d'amélioration continue de la qualité de leur service.

Nous avons réalisé plusieurs temps de travail avec les travailleurs sociaux sur les notions de bientraitance, sur les droits des usagers, ainsi que sur les Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles. Il s'agit de prendre le temps de réintroduire les bases du travail social et de réfléchir au sens de nos actions.

Une activité en CHRS est rythmée par les accueils en urgence, les accompagnements planifiés et les aléas des résidentes suivies sur l'ensemble des dispositifs. Les journées se suivent et ne ressemblent pas. Cela nécessite que l'équipe puisse être accompagné par les cadres. Il s'agit de les aider à prendre de la hauteur sur les situations, de pouvoir appréhender un autre point de vue et surtout de réinterroger leur pratique professionnelle. L'essence même de la démarche de l'évaluation externe.

L'évaluation s'est déroulée pendant 2 jours au sein du service, les personnes interrogées ont été les résidentes, les professionnelles et la direction du service. L'évaluation portait sur 147 critères définis par la Haute Autorité de Santé.

L'évaluation a mis à jour des axes forts et des axes d'améliorations dans les différents chapitres.

### 1- Retour de l'évaluation externe :

#### - Sur les personnes accompagnées :

| CHAPITRE 1 Concernant la parole des résidentes |                                                                                                      |                                                                   |                                               |                                                                                                            |                                                 |
|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Axes forts                                     | Diversifications des moyens d'accompagnement : Urgence, Insertion, Hors les murs et Service de suite | Les différents ateliers (Pastelles, enfants, groupe de parole...) | L'accompagnement à la santé et à l'autonomie. | La bientraitance et l'éthique                                                                              | Recueil et évaluation des besoins des personnes |
|                                                |                                                                                                      |                                                                   |                                               |                                                                                                            |                                                 |
| Axe améliorations                              | Information et rôle de la personne de confiance                                                      |                                                                   |                                               | Information et rôle de la personne de confiance<br><br>Former et sensibiliser sur les droits des personnes |                                                 |

#### - Concernant les pratiques professionnelles

| CHAPITRE 2 Concernant le pratiques professionnelles |                                                       |                                                             |                                                                      |                                                                                                            |
|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Axes forts                                          | Effectivité des droits des personnes accompagnées.    | L'expression et la participation des personnes accompagnées | La co-construction et la personnalisation du projet d'accompagnement | Recueil et évaluation des besoins des personnes                                                            |
| Axe améliorations                                   | Notion de liberté d'aller et venir pour les personnes | Evaluation des risques de radicalisation                    |                                                                      | Information et rôle de la personne de confiance<br><br>Former et sensibiliser sur les droits des personnes |

- Concernant la gouvernance

| CHAPITRE 3 Concernant la gouvernance |                                                                              |                                                                                                                         |                                                                                                         |                                                                                          |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Axes forts                           | Mise à disposition de moyens et d'outils permettant l'effectivité des droits | La co-construction du projet de la personne                                                                             | L'accompagnement à la santé et à l'autonomie                                                            | Une politique des ressources humaines favorisant le parcours et l'intégration du salarié |
| Axe améliorations                    | Mise en place du procès-verbal de carence pour le CVS                        | Mettre en place des formations telles que la bientraitance et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles. | Renforcer la démarche qualité et gestion des risques avec la définition de la cartographie des risques. |                                                                                          |

## **1 - Au niveau de l'activité :**

Un contexte de violence intrafamiliale en Haute-Saône toujours très important, l'ensemble des partenaires sollicitent de façon continue les dispositifs de l'AHSSEA associés à la lutte contre les violences conjugales.

- Des taux d'occupation proche des 100% sur le SAFED et AUVIV.
- Une augmentation sur l'accueil immédiat de 5% par rapport à 2023.
- On note une baisse d'accueil de famille au profit de femmes isolées. Le travail de l'équipe de rue oriente davantage vers le CHRS. D'où une forte augmentation du motif d'orientation, sans lieu de vie. Les femmes accueillies ont majoritairement subi des violences conjugales.

## **2- Au niveau des ressources humaines :**

Sur le SAFED, une année plutôt stable avec une équipe renouvelée, motivée et investie.

Sur AUVIV, départ de la doublure du travailleur social financée par une contribution du CPCA, et non renouvelée en lien avec les attentes des orientations budgétaires nationales sur la prise en charge des Auteurs. Un coordinateur investi par une mission extrêmement complexe de par les profils orientés et les attentes de l'efficience du dispositif.

Sur le DIJ, pas de changement, une référente socio-éducative expérimentée qui doit se réadapter.

## **3 - Actions/ Projets :**

**SAFED** : Lancement du projet « Préserver » avec l'IREPS de Haute-Saône sur la thématique des enfants victimes de violences conjugales. L'objectif étant de former les travailleurs sociaux sur le développement des compétences psychosociales et de les mettre en œuvre à partir d'atelier thématique destinés aux enfants. Elaboration avec un graphiste du livret d'accueil destiné aux enfants accueillis au SAFED.

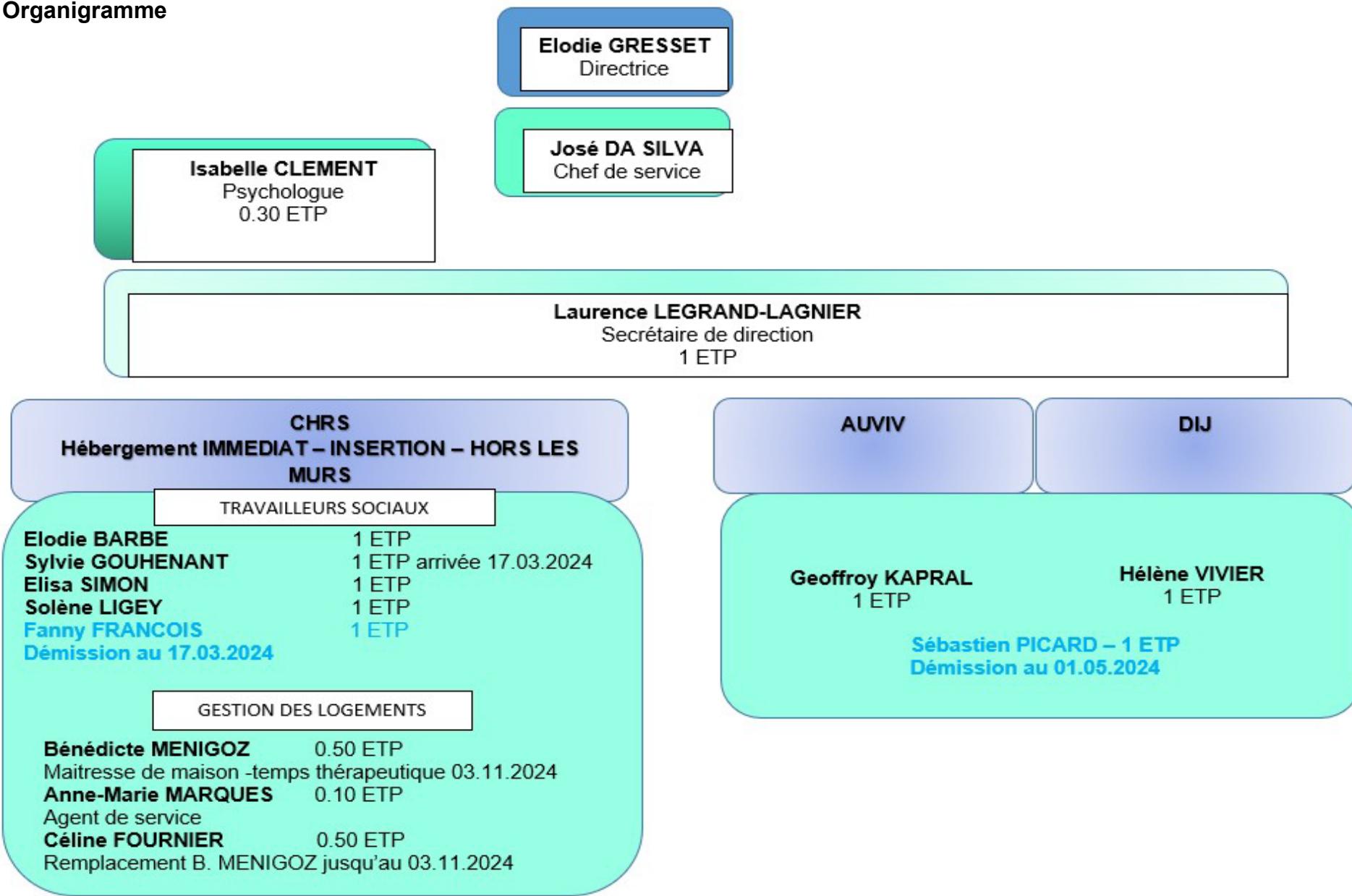
**AUVIV** : Poursuite du développement de l'offre de service en lien avec la mise en œuvre du Centre de Prise en Charge des Auteurs (CPCA). La difficulté de ce dispositif étant la lisibilité à court terme des financements alloués et par conséquent de devoir réajuster en permanence l'organisation (Hébergement, Hors les murs, Volontaires, Enquêtes de personnalité, Stages de responsabilisation ...)

**DIJ** : Le Dispositif d'Insertion Jeunes connaît des sorties positives en lien avec une réinsertion sociale plutôt que vers une insertion professionnelle. Le passage sur le dispositif permet une meilleure appréhension de leur réalité avec un étayage socio-éducatif. La référente éducative s'attache à développer leurs capacités d'autonomie tout en accompagnant leur reconnaissance du handicap. Trois profils ressortent, ceux qui sont en attente d'orientation ESAT, ceux qui sont issus de la marginalisation et ceux qui ont des échecs de parcours avec une réelle volonté d'insertion professionnelle.

## Participation du SAFED/AUVIV/DIJ à des instances locales :

| Nom de l'instance                                                                                     | Objet du temps de travail                                                                                                          | Date et lieu de rencontre            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>COPIL VIF 70 (Tribunal+gendarmerie, commissariat de police, déléguée des droits des femmes...)</b> | Amélioration de la chaîne pénale et fonctionnement avec les associations.<br>Points de situations                                  | 2 fois par an au Tribunal            |
| <b>Comité locale d'aide aux victimes</b>                                                              | Orientations stratégies nationales + organisation inter dispositifs + suivies situations                                           | 2 fois par an à la Préfecture        |
| <b>Journées intervention VIF</b>                                                                      | 1 colloque partenariale avec les acteurs de la lutte contre les violences faites aux femmes<br>Brigade de protection des familles, | 4 fois par an                        |
| <b>Formation/sensibilisation VIF en partenariat avec le CIDFF</b>                                     | Présentation des services et missions SAFED/AUVIV                                                                                  | 2 fois 2 jours                       |
| <b>Représentation du SAFED à la préfecture</b>                                                        | Journée internationale du droit de la femme                                                                                        | 1 fois /an                           |
| <b>Réunion technique SIAO</b>                                                                         | Point fonctionnement + déploiement de nouvelles offres de service sur le département                                               | 2 fois par an                        |
| <b>Commission SIAO</b>                                                                                | Evaluation et suivi des demandes en CHRS                                                                                           | 24 réunions par an (2 fois par mois) |
| <b>Présentation des services SAFED/DIJ/AUVIV</b>                                                      | SIAO, IFSI, Conseil départemental, Bourdault, Mission Locale, IRTS, éducation nationale...                                         | 10 fois par an                       |
| <b>Réunions pour conventions Partenariales</b>                                                        | France Addictions, ordre de Malte, CMP, CIDFF, SPIP, UDAF, IREPS..                                                                 | 10 fois par an                       |
| <b>Coordination interdépartementale Haute-Saône / Territoire de Belfort</b>                           | Réunion interdépartementale avec les DDFE 70/90, le 70/90 et Auviv                                                                 | 3 fois par an                        |
| <b>Audience solennelle du Tribunal de Vesoul</b>                                                      | Rapport activité du Tribunal de Vesoul                                                                                             | 2 fois par an                        |
| <b>Procureur de la République</b>                                                                     | Convention Auviv et Tribunal                                                                                                       | 1 fois par an                        |
| <b>Mission Locale</b>                                                                                 | Sensibilisation au dispositif DIJ                                                                                                  | 3 fois par an                        |
| <b>Maison des Adolescents</b>                                                                         | Coordination partenariale avec la référente du DIJ.                                                                                | 2 fois par an                        |

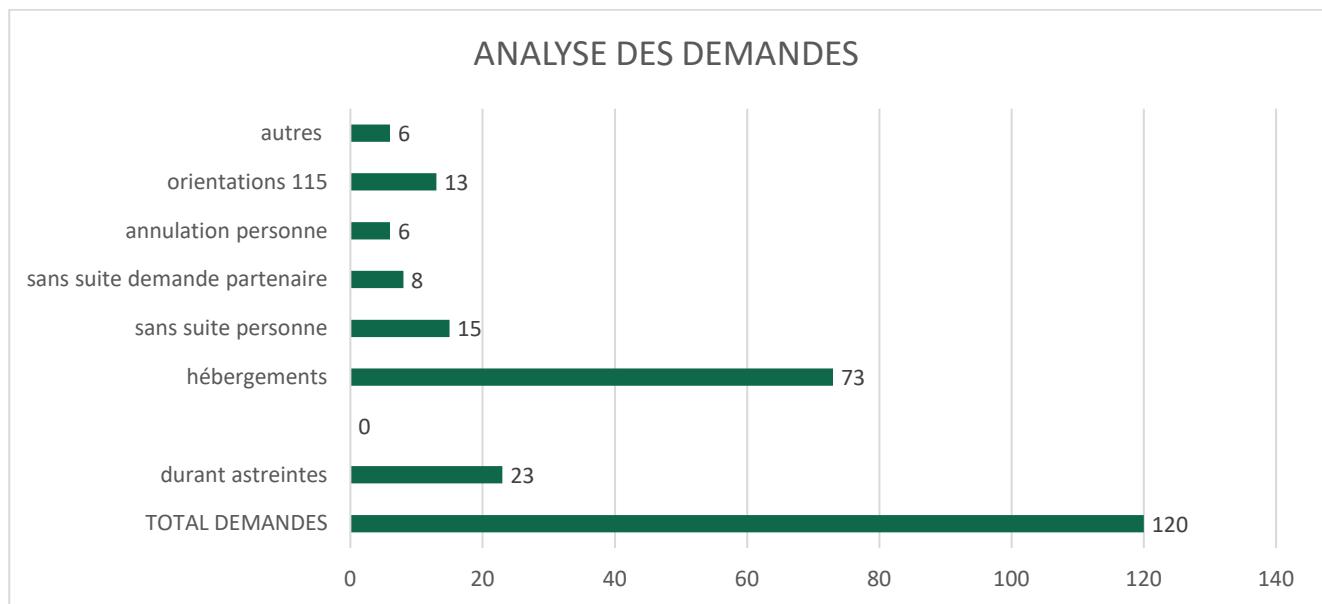
## Organigramme



## LES DEMANDES EN HEBERGEMENT :

En 2024, le SAFED a été récepteur de 121 demandes de prises en charge dont 73 ont abouti à un hébergement sur les différents dispositifs

- 6 situations (10 personnes) en hébergement Urgence
- 20 personnes en hébergement immédiat
- 47 personnes en hébergement Insertion
  
- 23 demandes durant les astreintes
  
- 48 demandes qui n'ont pas abouties
  - 15 sans suite de la personne demandeuse
  - 8 sans suite demande émanant d'un partenaire
  - 6 annulées par la personne demandeuse
  - 13 orientées au 115 faute de place
  - 6 autres (conseils ou mauvaise orientation)



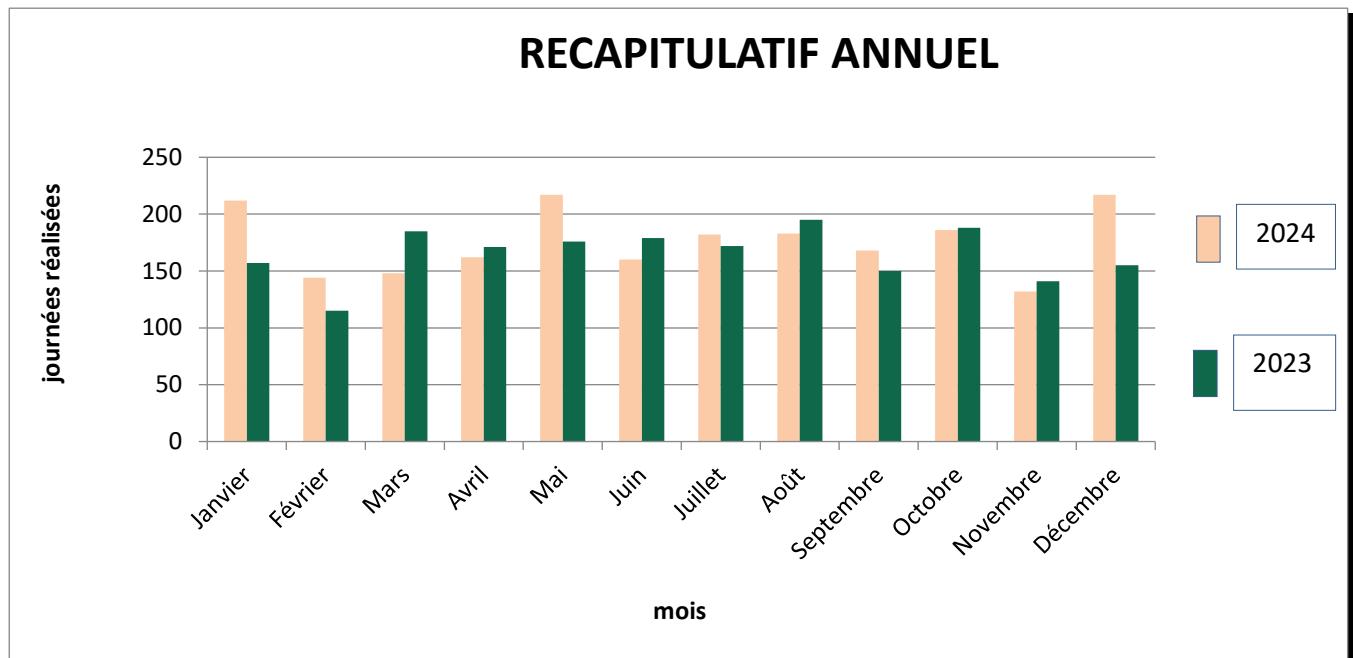
Autres :

- Animaux
- Orientation CMS
- Personne handicapée
- Cellule Ukraine
- Demande d'aide au déménagement
- Dame qui ne supporte pas le bruit de ses voisins

## ACCUEIL IMMEDIAT

L'accueil se fait en urgence, en situation de crise, qui demande une attention importante et une empathie du professionnel au moment de l'installation. Une première démarche pour permettre aux femmes victimes de violences conjugales caractérisées par des allers et retours de connaître le fonctionnement et la possibilité de travailler sur le phénomène de l'emprise. Les sentiments de honte, de culpabilité, de peur restent des freins très prégnants en amont et tout le long de la prise en charge.

L'accueil dans un collectif peut avoir des avantages pour éviter l'isolement mais les personnalités et les pathologies restent diverses et contraint le mode d'intervention collective.



| Jnes théoriques | 2024    |         |      |       |     |      |         |      |      |      |      |     | TOTAL |
|-----------------|---------|---------|------|-------|-----|------|---------|------|------|------|------|-----|-------|
|                 | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept | Oct. | Nov. | Déc |       |
| HU 2024         | 212     | 144     | 148  | 162   | 217 | 160  | 182     | 183  | 168  | 186  | 132  | 217 | 2111  |
| %               | 114     | 83      | 80   | 90    | 117 | 89   | 98      | 98   | 93   | 100  | 73   | 117 | 96%   |
| HU 2023         | 157     | 115     | 185  | 171   | 176 | 179  | 172     | 195  | 150  | 188  | 141  | 155 | 1984  |
| %               | 84      | 68      | 99   | 95    | 95  | 99   | 92      | 105  | 83   | 101  | 78   | 83  | 92 %  |

Le taux d'occupation 2024 est de 96 % soit +4% par rapport à 2023

Personnes présentes au 31.12.2024 :

7 personnes sur une capacité d'accueil de 6 – soit 4 femmes et 1 enfant

## Orientations 2024

### ➤ Nombre d'entrées

20 personnes entrées en 2024

| 2023                    | 2024                          |
|-------------------------|-------------------------------|
| 47 personnes            | <b>20 personnes</b>           |
| 29 femmes et 18 enfants | <b>13 femmes et 7 enfants</b> |

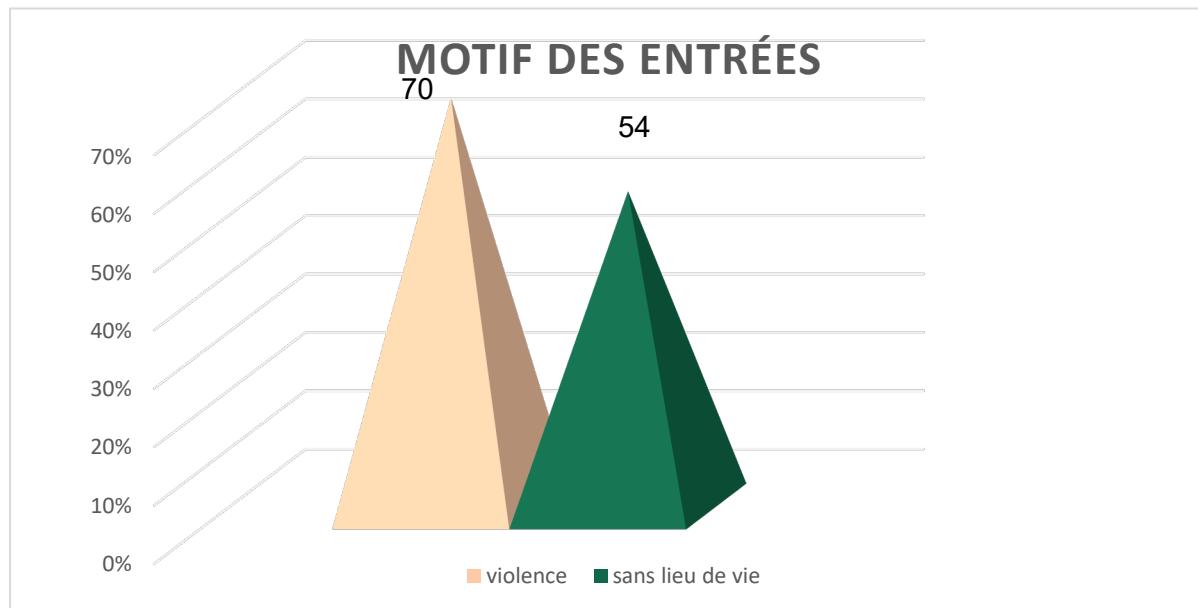
Moins d'entrée de personnes en urgence mais des durées de prises en charge plus longue.

### ➤ Les âges

| 18 /25 ans | 25 /35 ans | 36/45 ans | 46/55 ans | + 55 ans |
|------------|------------|-----------|-----------|----------|
| 2          | 1          | 7         | 1         | 2        |

Toutes les tranches d'âges ont diminué

### ➤ Motifs des entrées



Augmentation de 30 % des entrées pour motif de sans lieu de vie. Le travail des éducateurs de rue se ressent et orientent des profils sans hébergement, en errance et ayant des troubles psychiques sur le SAFED.

Les personnes sans lieu de vie ont très souvent vécu des violences intrafamiliales mais la demande d'origine est liée à l'absence d'hébergement.

## Prises en charge globale en hébergement immédiat sur l'année 2024 :

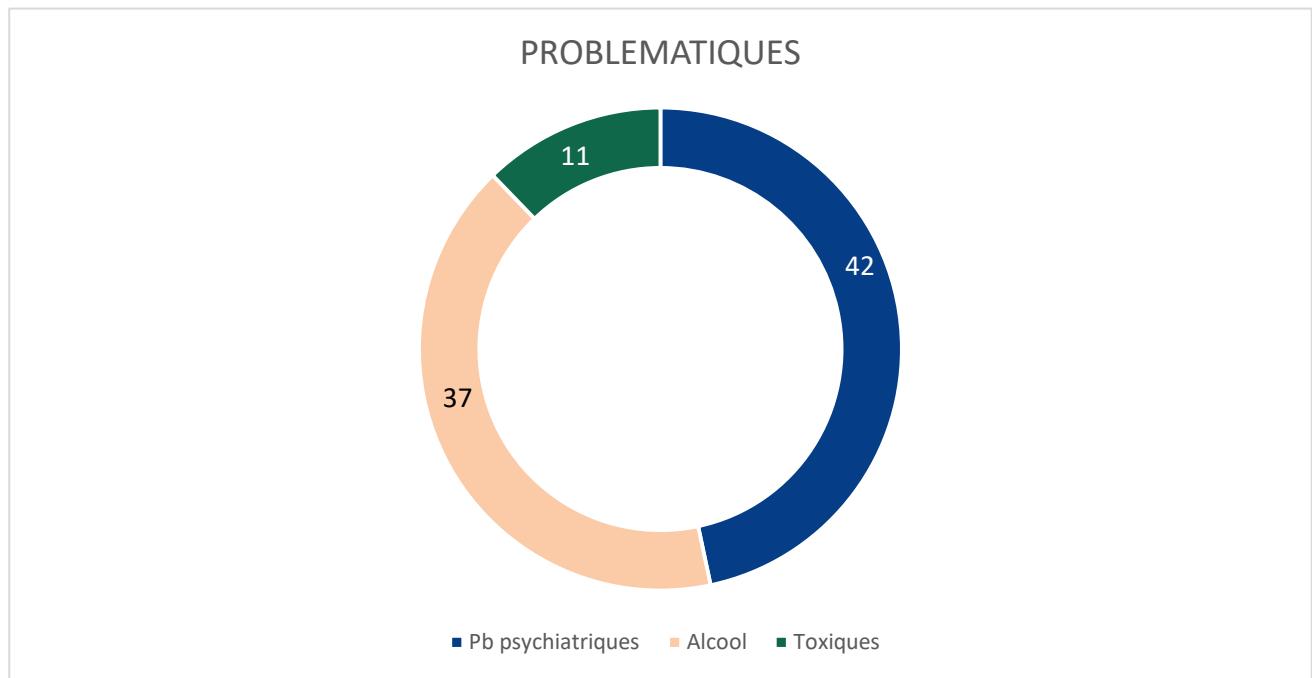
| 2023                       | 2024                              |
|----------------------------|-----------------------------------|
| 53 (34 femmes+ 13 enfants) | <b>26 (19 femmes + 7 enfants)</b> |

### ➤ Les enfants :

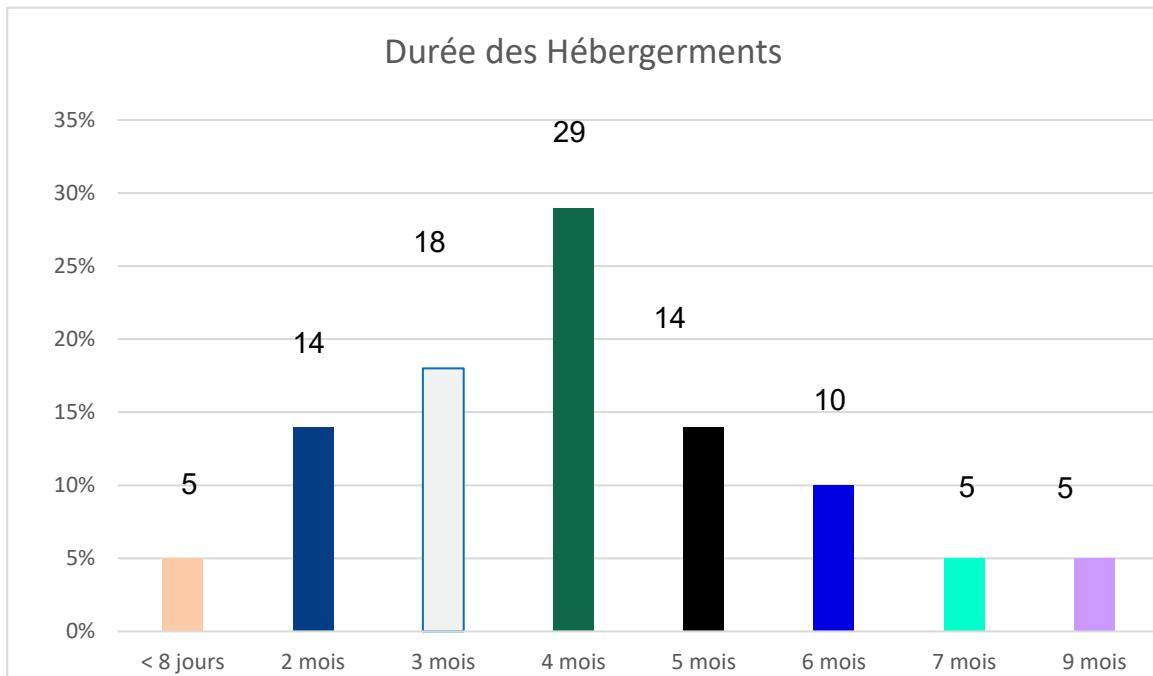
- **3 enfants accueillis avaient – de 3 ans**
- **1 enfant avaient entre 3 et 10 ans**
- **4 enfants avaient entre 10 et 17 ans**

### ➤ Les problématiques :

L'orientation du public diffère et se ressent sur la nature de l'accompagnement. La notion d'adhésion est plus hésitante, l'accompagnement doit s'adapter à un profil plus fuyant. Les addictions sont en fortes augmentation (alcool, drogues).



➤ Durée de prises en charge



En 2023, 28 personnes ont été prises en charge moins d'un mois alors qu'en 2024 les situations ont une moyenne de prises en charge de 4 mois.

**Orientations à la suite de l'hébergement immédiat :**

Sur 15 situations sorties en 2024 :

2 situations sont retournées à leur domicile

1 situations ont poursuivi l'accompagnement en Hébergement d'insertion

6 situations sont sorties vers un logement autonome dont 5 avec un accompagnement Hors les Murs.

4 situations sont allées dans la famille

1 situation vers un autre CHRS

1 exclusion

En 2024, les personnes accueillies su SAFED ont été moins en accueil immédiat du fait de l'augmentation de la durée de prise en charge. **Et par conséquent davantage de sorties positives en logement autonome avec une forte sollicitation d'accompagnement en Hors les Murs.**

## ACCUEIL INSERTION

Le SAFED participe au dispositif de mise en sécurité et de protection des victimes de violences au sein du couple, en mettant à leur disposition des hébergements dédiés et un accompagnement singulier.

### Les orientations et les validations par la commission SIAO.

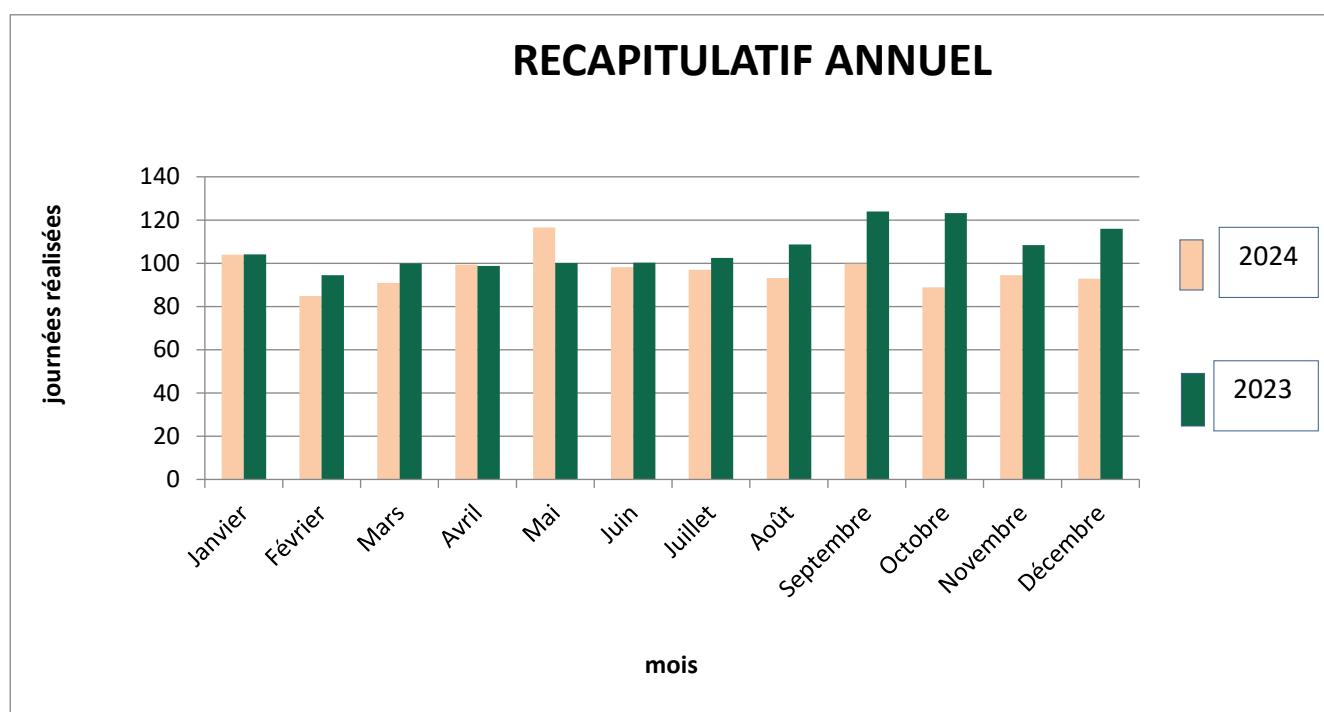
Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation est un service permettant la mise en réseau des dispositifs d'accueil, d'hébergement, d'insertion et d'accès au logement des personnes sans abri, risquant de l'être ou mal logées. La commission est composée par des représentants des établissements et de la DDETSP. Le SIAO centralise les demandes d'hébergement et propose une orientation en fonction des souhaits des personnes et des problématiques recensées.

Concernant le SAFED, les personnes peuvent être orientées sur le dispositif « Insertion » ou « Hors les murs » en fonction des besoins repérés lors de l'entretien de demande. Les personnes en insertion sont accueillies sur des appartements en diffus sur l'agglomération Vésulienne. Ce dispositif est composé de 24 places (femmes + enfants). Le service fonctionne 24h/24h, 365 jours par an, une astreinte permet de répondre soit par téléphone, soit physiquement dans le cadre d'une installation.

Les objectifs de travail concernant l'hébergement en insertion :

- **Préparer un nouveau projet de vie en lien avec la modification du schéma familial**
- **De poursuivre ou s'engager dans une démarche de soins**
- **De s'engager dans une démarche d'insertion professionnelle/d'insertion sociale**
- **De préparer une démarche d'insertion par le logement**

Taux annuel 2024 d'occupation 97 %



|                     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |      |
|---------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|------|
| Journées théoriques | 744 | 696 | 744 | 720 | 744 | 720 | 744 | 744 | 720 | 744 | 720 | 744 | 8784 |
|---------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|------|

|           | Janv. | Fév. | Mars | Avril | Mai | Juin | Juil | Août | Sept | Oct. | Nov. | Déc | TOTAL |
|-----------|-------|------|------|-------|-----|------|------|------|------|------|------|-----|-------|
| CHRS 2024 | 738   | 570  | 677  | 656   | 661 | 619  | 749  | 693  | 719  | 661  | 680  | 691 | 8114  |
| %         | 99    | 82   | 91   | 91    | 89  | 86   | 101  | 93   | 100  | 89   | 94   | 93  | 93 %  |
|           | Janv. | Fév. | Mars | Avril | Mai | Juin | Juil | Août | Sept | Oct. | Nov. | Déc | TOTAL |
| CHRS 2023 | 775   | 635  | 744  | 711   | 745 | 722  | 763  | 809  | 893  | 917  | 780  | 863 | 9357  |
| %         | 104   | 94   | 100  | 99    | 100 | 100  | 103  | 109  | 124  | 123  | 108  | 116 | 107 % |

Personnes présentes au 31.12.2024 :

22 personnes sur une capacité de 24 - soit 14 femmes et 9 enfants

**Orientation en 2024 :**

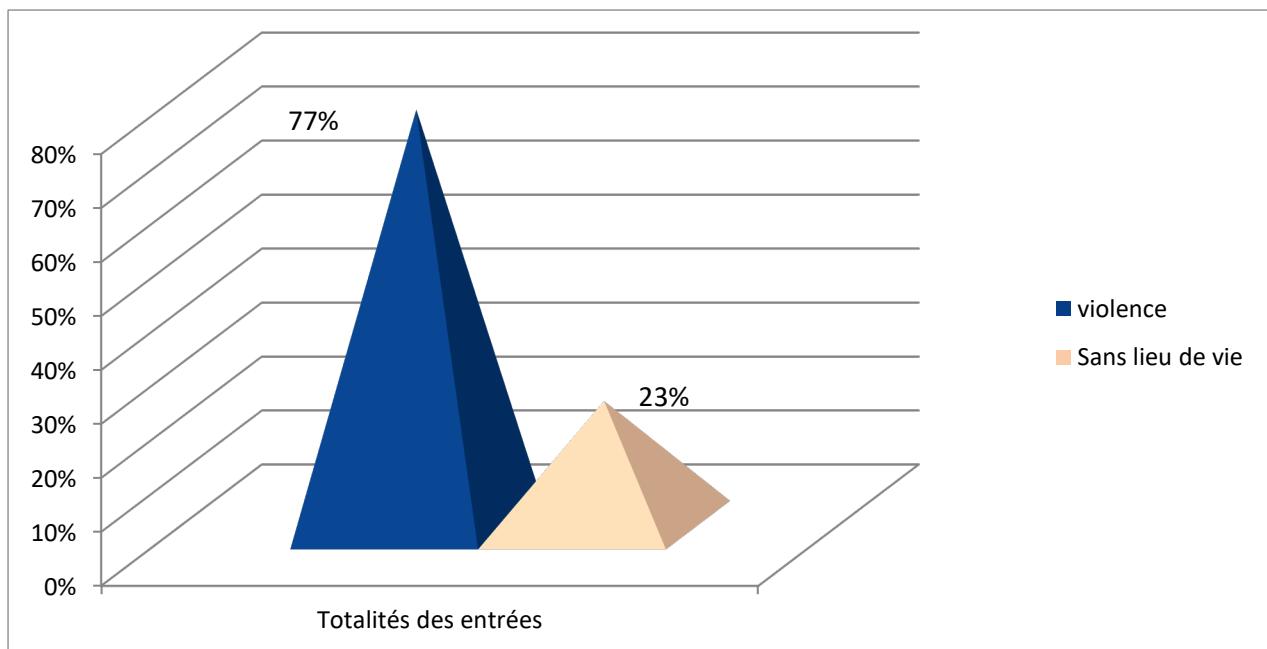
➤ Nombre d'entrées :

| 2023                    | 2024                           |
|-------------------------|--------------------------------|
| 76 personnes            | <b>47 personnes</b>            |
| 42 femmes et 34 enfants | <b>32 femmes et 15 enfants</b> |

➤ Les âges

| 18 /25 ans | 25 /35 ans | 36/45 ans | 46/55 ans | + 55 ans |
|------------|------------|-----------|-----------|----------|
| 8          | 13         | 14        | 5         | 3        |

➤ Les motifs des entrées



L'orientation sur le SAFED reste majoritairement la problématique des violences conjugales.

On note une petite augmentation des personnes sans lieu de vie. Depuis 3 ans, on fait le constat de situation de femmes avec des troubles de la personnalité plus sévères associés à une consommation de produits toxiques.

### Prise en charge globale sur l'année 2024

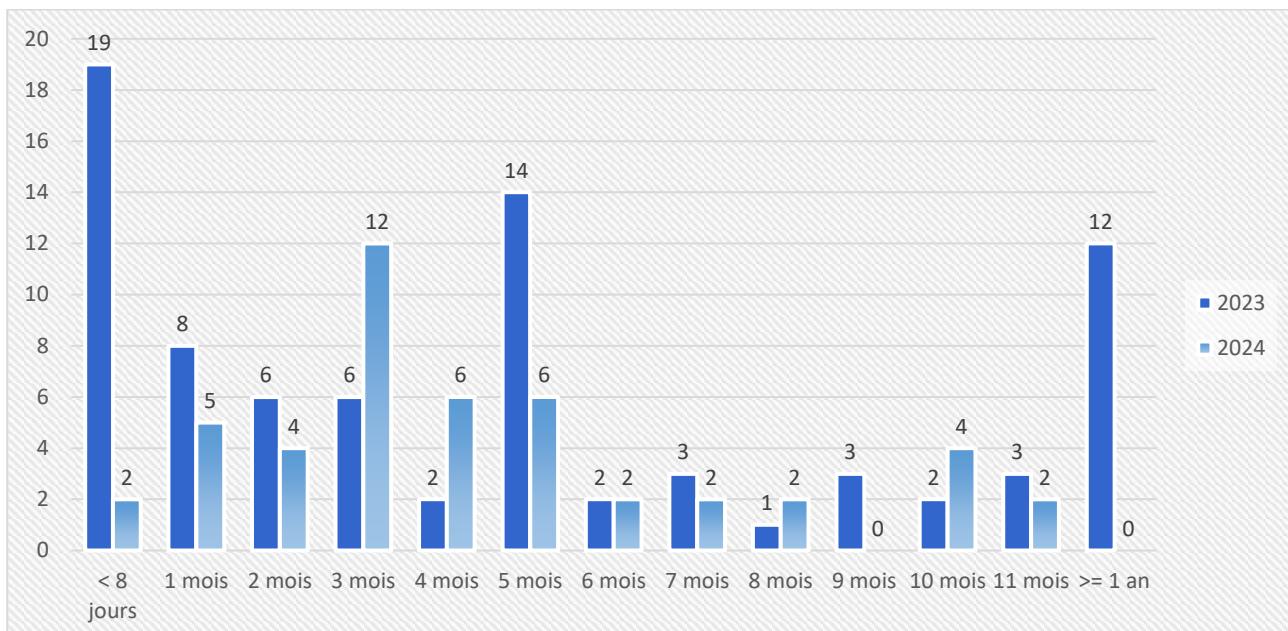
➤ Les personnes hébergées :

| 2023                    | 2024                           |
|-------------------------|--------------------------------|
| 101 personnes           | <b>67 personnes</b>            |
| 55 femmes et 46 enfants | <b>42 femmes et 25 enfants</b> |

➤ Les enfants :

- 8 enfants accueillis avaient – de 3 ans ↓
- 19 enfants avaient entre 4 et 17 ans ↓

➤ La durée :



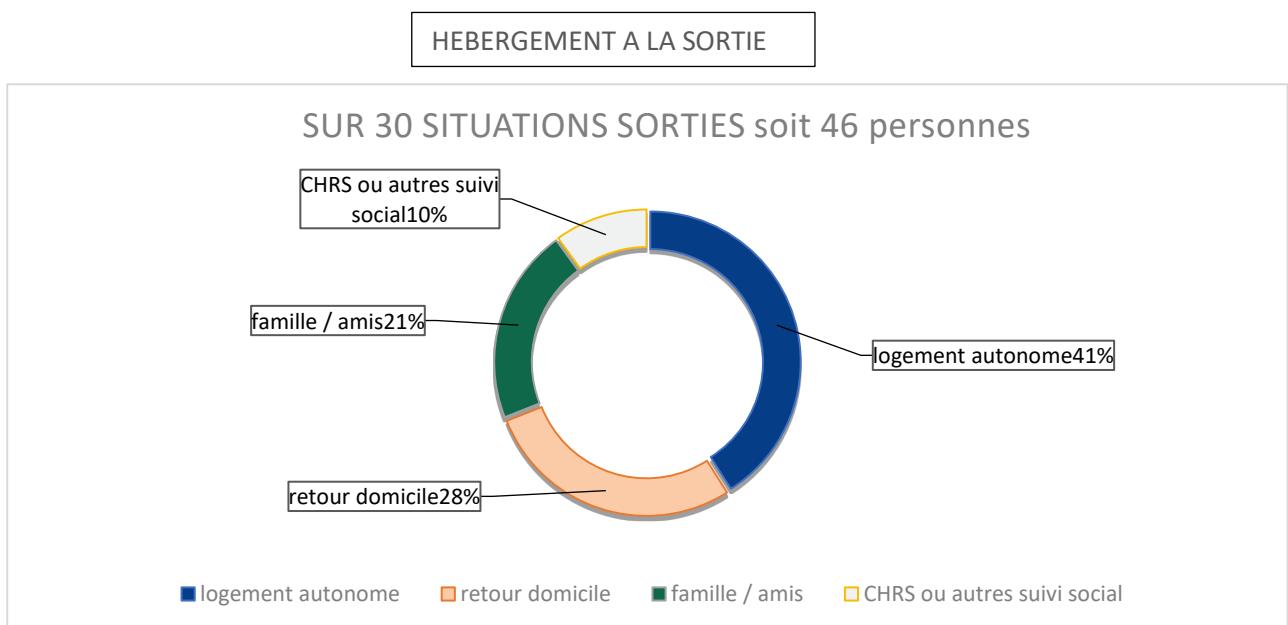
**La durée moyenne d'hébergement en 2024** sur l'hébergement en Insertion est de 5 mois.

On note une baisse importante des situations restantes moins de 8 jours (passage de 19 situations à 2) et pour la première fois depuis des années, aucune situation n'est restée plus d'un an.

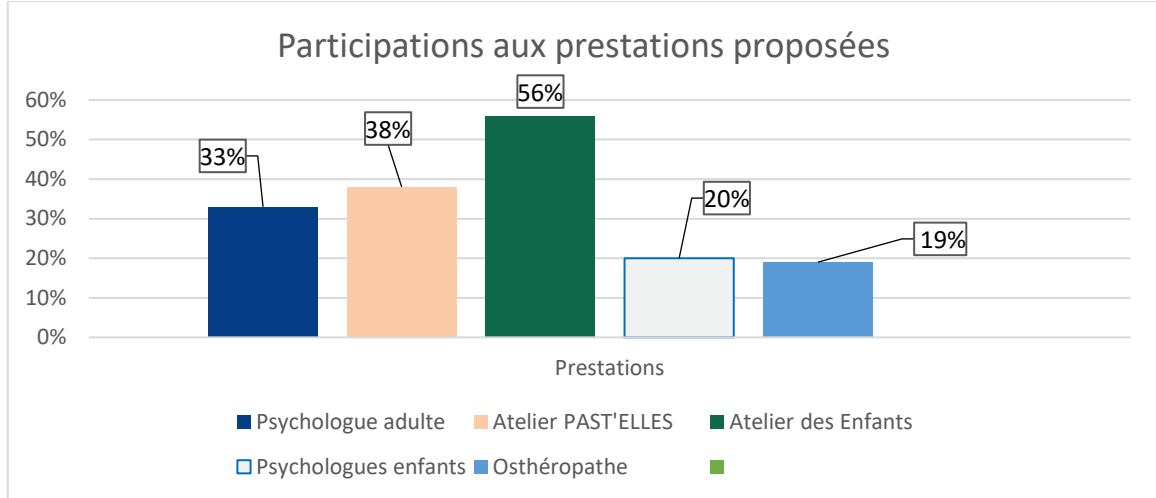
En moyenne, la durée de prise en charge est d'environ 5 mois avant l'attribution d'un logement autonome.

Sur les personnes sorties en logement autonome après 5 mois de prises en charge ont toutes souhaitées un accompagnement hors les murs.

➤ La sortie d'hébergement



- 12 situations sont sorties en appartement autonome, dont 11 ont demandé un suivi Hors les Murs. L'orientation de la politique de l'Etat du logement d'abord reste très active au SAFED. Le suivi hors les murs permet d'accompagner les personnes jusqu'à l'audience correctionnelle et de poursuivre le travail engagé avec le même référent.
- Participation aux prestations proposées



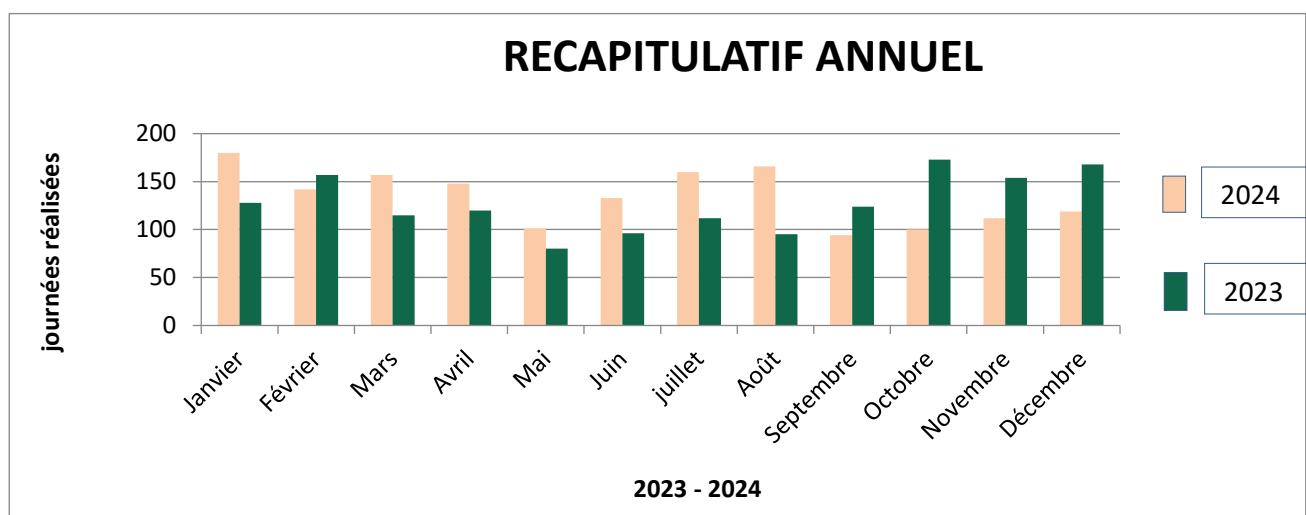
## Accompagnement hors les murs :

### - Dispositif Service de suite

En 2024, L'excédent du SAFED a permis d'assurer la continuité de ce dispositif, celui devient indispensable dans la continuité du parcours des femmes accueillies au service. Pour faire face à une forte augmentation des personnes hébergées à l'hôtel, un accompagnement a pu être proposé pour 10 situations afin d'être accueilli rapidement sur les places disponibles du SAFED.

Ce dispositif a été fortement apprécié dans le cadre de l'évaluation externe, celui-ci sera un axe prioritaire à défendre pour le prochain CPOM. D'autant plus qu'il participe activement à la priorité du logement d'abord.

### Taux d'occupation annuel 109 % - + 6 %



| Journées théoriques | 186     | 174     | 186  | 180   | 186 | 180  | 186     | 186  | 180  | 186 | 180 | 186 | 180   | 2196 |
|---------------------|---------|---------|------|-------|-----|------|---------|------|------|-----|-----|-----|-------|------|
| Hors les murs 2024  | 254     | 198     | 231  | 210   | 139 | 198  | 218     | 231  | 126  | 134 | 180 | 175 | 105   | 2294 |
| %                   | 137     | 114     | 124  | 117   | 75  | 110  | 117     | 124  | 70   | 72  | 100 | 94  | 105   |      |
|                     | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept | Oct | Nov | Déc | TOTAL |      |
| Hors les murs 2023  | 128     | 157     | 115  | 120   | 80  | 96   | 112     | 95   | 124  | 173 | 154 | 168 | 102   | 1522 |
| %                   | 102     | 131     | 91   | 100   | 63  | 80   | 89      | 75   | 103  | 137 | 128 | 133 | 102   |      |

### Prise en charge globale sur l'année 2024

30 Situations : soit 73 personnes (30 femmes et 43 enfants) + 17 personnes par rapport à 2023.

La durée moyenne de prise en charge : 114 jours soit 3.8 mois

## LES VIOLENCES CONJUGALES : UNE DÉFINITION

Processus répétitif de menaces, de relations de force, d'agressions et de violences psychologiques, verbales et/ou physiques unilatérales pour dominer le partenaire, qui s'élargit progressivement vers d'autres formes de violences verbales, économiques, sexuelles et/ou physiques.

La violence induit peur et soumission chez la victime.

Souvent polymorphe, la violence affaiblit ses ressources d'autonomie et sa capacité à défendre ses droits fondamentaux de sécurité et de bien-être. L'emprise et la peur du conjoint enferment la victime dans un conditionnement dont il lui est difficile de sortir sans aide.

Les violences conjugales revêtent des formes multiples qui permettent à l'agresseur d'adapter ses stratégies de contrôle.

**A travers les différentes prestations offertes par le service que ce soit en accueil immédiat, en insertion ou hors les murs..., un focus cette année sur l'aide apportée pour recouvrir la confiance en soi...**

### Focus sur la violence psychologique : celle qui ne se voit pas....

**Un travail en 5 étapes pour « guérir », le SAFED à travers la mise en place d'entretiens individuels, d'ateliers collectifs, de groupes de Parole, de séances thérapeutiques participe à la réhabilitation psychosociale de la personne. A savoir permettre aux personnes de reprendre confiance dans leurs capacités à réaliser leurs projets.**

Subir des violences psychologiques est bien souvent très difficile à vivre. S'en sortir ne suffit pas, il faut également en guérir.

La **violence psychologique**, c'est la dévalorisation et le dénigrement intentionnels d'une personne par une autre dans le seul but de s'élever et de se sentir supérieure à elle. Moins visible que les **violences physiques**, elle n'en est pas moins brutale et douloureuse. Elle peut en effet tuer la **confiance en soi** d'une personne et l'empêcher de se voir telle qu'elle est vraiment.

Par exemple, les messages négatifs le plus fréquemment répétés par les auteurs de violences émotionnelles sont : "Tu es nul", "Tu ne fais jamais rien de bien", "Tu ne seras à rien" ou encore "Tu es décevant". Des mots qui ont bien souvent des répercussions énormes sur l'estime de la victime. Il est donc important de passer par la phase de la guérison. Il faut du temps, mais ce n'est pas impossible. Voici 5 étapes que l'équipe du SAFED travaille pour que les victimes accueillies se rapprochent de la guérison...

#### 1 -Dépasser le stade des reproches :

Comprendre pourquoi une personne commet des violences psychologiques est bien plus important dans le **processus de guérison** que de simplement les lui reprocher.

"Si votre agresseur a agi en raison de schémas parentaux défectueux, vous pouvez comprendre ce manque de conscience. Si votre agresseur était fatigué, débordé, stressé, distrait ou de mauvaise humeur, vous pouvez comprendre sa faiblesse".

Comprendre n'excuse pas, mais permet de déplacer les causes de la violence psychologique de soi à l'autre personne, alors que les reproches, eux, continuent d'attiser colère, amertume et ressentiment.

## 2- Accorder son pardon :

Souvent, les gens pensent que **le pardon** est un cadeau offert uniquement à la personne qui a fait du mal. Mais le pardon est aussi un cadeau pour la personne qui a été blessée. *"Lorsque vous dites : « Je te pardonne », vous dites : « Je reconnais que tu m'as fait du tort. Je choisis de te pardonner et, ce faisant, je reprends le contrôle de la partie de notre relation qui me concerne".* Lorsque l'on ne pardonne pas, on s'enchaîne à la douleur et on lui permet de continuer à nous faire du mal. Pardonner à quelqu'un ne signifie pas oublier ce que cette personne a fait, mais crée la possibilité d'un nouveau départ.

## 3-Récupérer son pouvoir personnel

Les personnes qui ont subi des violences psychologiques, peuvent douter de leur capacité à **prendre de bonnes décisions**. Retrouver son pouvoir personnel, c'est redevenir responsable de ses choix et de ses actions.

Ce n'est pas seulement trouver le moyen de dire "oui" aux choses que l'on veut vraiment. C'est aussi trouver le moyen de dire "non" aux choses que les autres veulent vraiment de nous ou pour nous, mais que l'on ne veut pas.

## 4-Éviter les conflits

Les personnes émotionnellement violentes sont **toxiques**, elles empoisonnent les relations par leur besoin de contrôle, leur négativité et leur manque de respect.

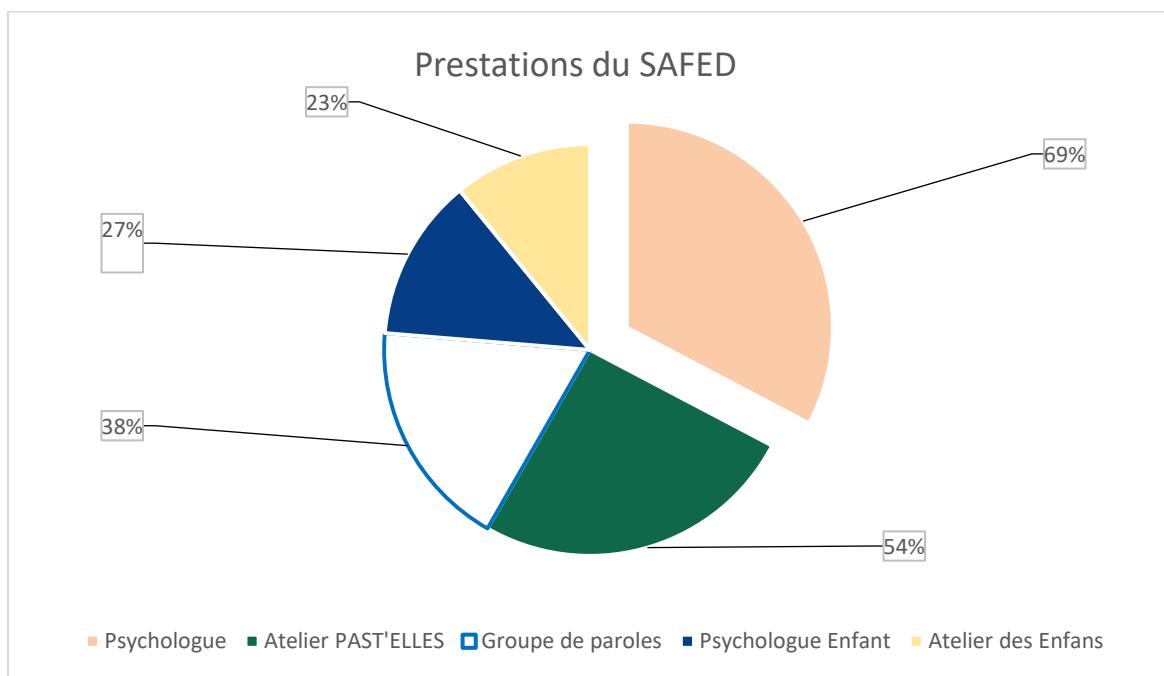
Pour se protéger, il vaut donc mieux limiter les contacts avec elles. Un autre moyen de se protéger des conflits potentiels est de téléphoner, d'envoyer des mails ou de se rencontrer dans des lieux publics.

## 5-Travailler pour Aborder chaque blessure différemment

*"Lorsque vous faites face à une nouvelle blessure, ne la comparez pas avec celles que vous avez subies dans le passé, même si elle y fait écho",*

Il faut apprendre à faire la part des choses entre hier et aujourd'hui. Une remarque acerbe d'un collègue aujourd'hui n'est pas une validation des remarques acerbes que l'on a reçues auparavant. La violence psychologique peut rendre extrêmement sensible aux attaques. *"Mais plutôt que de réagir immédiatement et violemment, respirez profondément et expliquez ce que vous avez ressenti. Réagir avec hostilité ne fait pas qu'envenimer le conflit, cela peut aussi compromettre votre capacité à rester maître de vous-même".*

## Participations aux prestations proposées :



Étant donné la contractualisation du CPOM 2021-2025, nous pouvons encore faire bénéficier les résidentes de prestations rattachées à la dotation globale de financement.

Ces accompagnements restent plus que nécessaire pour les personnes qui sortent plus rapidement vers un logement autonome. La notion de logement d'abord est une étape dans la démarche d'autonomie mais insuffisante sur la reconstruction psychique des personnes (femmes et enfants) victimes de violences conjugales. Le dispositif de droit commun ne permet pas d'accéder à ce type de prestations

### ➤ Atelier PAST'ELLES

Dans le cadre de notre engagement envers les femmes accompagnées par le SAFED, et en particulier celles ayant été confrontées à un contexte de violences conjugales nous animons un Atelier appelé « PAST'ELLES ». Ce dernier leur permet d'évoluer dans un environnement bienveillant, visant à faciliter leur processus de reconstruction personnelle. Notre initiative a pris la forme d'une série d'activités planifiées et adaptées en fonction des besoins identifiés.

L'importance d'un tel atelier réside dans sa capacité à transcender les barrières psychologiques, émotionnelles et sociales induites par leurs expériences traumatisantes. Nous leur offrons un espace sécurisé où elles peuvent se réunir entre pairs, partageant des expériences similaires. La présence d'un professionnel qualifié au sein de l'atelier permet d'approfondir la réflexion sur des thèmes prédéfinis : égalité des sexes, partage des tâches au sein d'un foyer, respect de ses propres limites, droits des femmes, consentement, sexualité, parentalité et incidence de l'exposition aux violences conjugales sur les enfants, etc. encourageant ainsi la réflexion et la résilience.

L'objectif primordial de cet atelier est d'accompagner ces femmes dans leur parcours vers la reconstruction en leur offrant un espace pour exprimer leurs émotions, développer une estime de soi altérée, obtenir des informations, et reconstruire des relations sociales saines.

Pour cette année 2024, ont été proposés :

| ATELIERS PAST'ELLES |                   |                         |                     |                                                                                                                                                                                                                              |
|---------------------|-------------------|-------------------------|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de personnes | Nombre d'ateliers | Thématique des ateliers | Supports utilisés   |                                                                                                                                                                                                                              |
|                     |                   |                         | Sorties extérieures | Ateliers créatif                                                                                                                                                                                                             |
| 65 personnes        | 3 ateliers        | • Reconstruction        |                     | <u>Salle PAST'ELLES</u>                                                                                                                                                                                                      |
|                     | 5 ateliers        | • Bien être             |                     | <u>Atelier gestion des émotions</u>                                                                                                                                                                                          |
|                     | 3 ateliers        | • Prendre soin de soi   |                     | <u>Atelier relaxation « prendre soin du corps par la détente »</u>                                                                                                                                                           |
|                     | 4 ateliers        | • Découverte culinaire  |                     | <u>Apprendre à faire des produits de beauté »</u>                                                                                                                                                                            |
|                     | 3 ateliers        | • Découverte sportive   |                     | <u>Gym douce « étirements et mouvements chorégraphique »</u><br><u>Atelier écriture « quand j'écoute au profond de moi »</u><br><u>Atelier chant.</u>                                                                        |
| 18                  | 36                | ART THERAPIE            |                     | Fabrication de pizza, faire de la compote de pomme<br><br>Découverte des jeux olympiques à Besançon.<br>Randonnée a la Motte. Parcours santé et jeu des couleurs<br><br>Amélioration de la confiance en soi et en les autres |

➤ **Atelier des enfants :**

Contenu de l'intervention

| <b>Mode d'interventions et objectifs :</b>          | <b>Approche individuelle</b>                                                                                                                                                                           | <b>Approche Collective</b>                                                                                                         |
|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L'arrivée des enfants au service                    | Accueillir le /les enfants, les premiers mots sont décisifs, savoir rassurer sur le changement de lieu de vie, de son environnement.<br>Construction en cours d'un livret d'accueil adapté aux enfants | Utiliser le groupe comme stimulant et soutien grâce à l'échange des expériences vécues.                                            |
| Temps dédiés pendant la prise en charge des enfants | Expliquer le phénomène de violence, les rejoindre dans leur réalité, dans leurs ressentis, travailler le sentiment de culpabilité.                                                                     | Leur redonner leur place d'enfant, l'idée étant de permettre aux enfants de prendre soin d'eux.                                    |
| Temps dédiés pendant la prise en charge des enfants | Echanger avec l'enfant sur son père, ne pas lui interdire, pouvoir l'aider à dire ce dont il a envie...                                                                                                | Accompagner les enfants dans leurs reconstructions.<br>Les accompagner à construire des souvenirs positifs.                        |
| Temps psychologiques dédiés                         | Entretien psychologique avec mère et enfants.                                                                                                                                                          | Double accompagnement socio-psychologique lors des ateliers collectifs. Intervention physique de la psychologue lors des ateliers. |

Evaluation du projet :

| <b>PRISE EN CHARGE</b>                 |                                                             |                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Nombre Enfants prises en charge</b> | <b>Nombre total : 28 enfants</b>                            |                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Nombre d'ateliers Collectifs</b>    | <b>23 ateliers</b>                                          | <b>Thématique ateliers des enfants</b>                              | : Prevention des conduites violentes<br>: Apprentissage des modes relationnels<br>: Valorisation estime de soi<br>: Retrouver une place d'enfant<br>: Valorisation du partage et du respect des autres                                                                                                                             |
| <b>Support utilisés</b>                | <b>-Sorties extérieures</b><br><br><b>-Ateliers créatif</b> | <b>Lieu : Vesoul et ses environs</b><br><br><b>Salle Past'Elles</b> | - Parc de la Guiguitte en folie<br>- Lac de Vaivre,<br>- Motte,<br>- Randonnées,<br>- Activités en plein air.<br><br>-Goûters d'anniversaire,<br>Repas de Noël participatif,<br>-Jeux de société,<br>- Ateliers cuisine,<br>- Ateliers créatifs,<br>- Ateliers sur le thème des différentes fêtes annuelles,<br>- Jeux collectifs. |

| IMPACT SOCIAL |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|               | Enfants âgés 3 A 16 ans                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|               | <p>L'atelier a pour objectif de proposer un accompagnement adapté aux enfants des résidentes, que ce soit en hébergement ou sur le dispositif « hors les murs ». Ces ateliers permettent aux enfants de se retrouver autour d'activités adaptées à leur âge, dans le partage, et dans une redécouverte de leur place d'enfants.</p> <p>Cet espace leur permet aussi de s'exprimer, mais aussi de pouvoir partager avec les autres des moments festifs (fête d'anniversaire, Chandeleur, Mardi gras, Noël, etc.). L'atelier des enfants permet une ouverture sur l'extérieur, à travers la découverte de nouvelles activités et la capture des souvenirs grâce à la prise de photos, ce qui permet la transmission et le rappel de souvenirs positifs.</p> <p>L'atelier permet également aux enfants d'échanger et de partager ensemble des éléments de leur histoire de vie, dans un espace sécurisé, ce, entouré d'enfants vivant des situations similaires. Cet espace permet d'accompagner une prise de recul sur ce qu'ils ont vécu et ce qu'ils vivent, tant par l'accompagnement des travailleuses sociales que par la présence de la psychologue.</p> <p>L'atelier des enfants permet également le travail d'un lien de confiance entre l'adulte et l'enfant (tant professionnel-enfants que mère-enfant), bien souvent mis à mal lorsqu'ils ont vécu des violences intra-familiales. Les temps de goûter en présence des mères permettent également aussi de travailler les fonctions parentales.</p> |

➤ **La Psychologue :**

**Rendez-vous psychologiques Résidentes SAFED ou suivies « hors les murs » 2024**

**= 88 personnes**

|                         | 1 <sup>er</sup><br>Trimestre | 2 <sup>ème</sup><br>Trimestre | 3 <sup>ème</sup><br>trimestre | 4 <sup>ème</sup><br>trimestre |
|-------------------------|------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| <b>RV<br/>présents</b>  | 27                           | 21                            | 16                            | 24                            |
| <b>RV<br/>annulés</b>   | 12                           | 2                             | 6                             | 3                             |
| <b>RV pas<br/>venus</b> |                              |                               | 1                             | 7                             |

A son arrivée au SAFED chaque résidente peut rencontrer la psychologue du service. C'est l'occasion de mettre des mots sur les motifs de l'accueil en CHRS, proposer un suivi psychologique en complément du suivi éducatif, proposer la participation aux ateliers thérapeutiques.

Les femmes suivies dans le cadre du dispositif AUVIV (Auteurs Victimes) et celles accompagnées « Hors les murs » peuvent également rencontrer la psychologue.

Le travail psychologique permet d'apporter une écoute et une mise en mots des émotions et ressentis en lien avec le(s) traumatisme(s), le vécu des violences. L'évaluation du fonctionnement psychique de la personne accueillie aide également dans sa prise en charge éducative. Dans certains cas une orientation en psychiatrie ambulatoire est nécessaire (Centre Médico Psychologique). Les addictions sont également prises en compte et nommées avec une orientation vers les Centres d'Addiction France.

Pour les résidentes qui le souhaitent un accompagnement approfondi est proposé : travail sur l'expression des émotions, des besoins, aide à la restauration de l'estime de soi, reconstruction psychique.

### **Ateliers psychologue SAFED 2024 = 68 personnes**

|          | Ateliers collage | Groupes de paroles |
|----------|------------------|--------------------|
| Prévus   | 10               | 10                 |
| Réalisés | 8                | 8                  |

Deux ateliers collages et deux groupes de paroles ont été annulés pour faute de participantes et un pour absence de la professionnelle.

Un atelier collage a été réalisé avec une seule personne. En moyenne nous comptons deux à quatre personnes pour les ateliers collage. En moyenne nous comptons quatre personnes à chaque groupe de paroles

#### **Ateliers collage**

L'atelier collage est une activité appréciée des résidentes. Lors de ce moment hors du temps, nous nous laissons aller à découvrir des images et des mots dans des magazines et à les associer sans thème précis. La confection d'une boîte personnelle par chaque participante permet de protéger les images ou mots qu'elles ne souhaitent pas partager. C'est une sorte d'espace psychique où elles peuvent garder ce qu'elles ne peuvent pas dévoiler, une mise en chantier de leur reconstruction. Le fait de découper, déchirer, coller amène une forme de régression positive. Faute d'associer des mots les résidentes associent des images qu'elles peuvent partager ou non avec les autres participantes. Cette thérapeutique vient symboliser la reconstruction après le traumatisme. Le collage stimule la créativité et favorise l'expression de soi. Le travail d'unification de soi est mis en geste par l'assemblage et le collage d'images et de mots. La démarche peut également être vécue sur un mode ludique, sans objectif apparent.

#### **Groupe de paroles**

L'utilisation de médiations pour favoriser l'expression de la parole et des ressentis est apprécié par les résidentes. Elle se saisissent des différentes cartes (ressentis, émotions, besoins). Les cartes Dixit qui font appel à un monde imaginaire peuvent permettre de livrer son monde intérieur en utilisant les métaphores.

Nous avons échangé sur le thème des ressources personnelles (personnes ressource, activités ressource, lieux ressource). Ce thème est précieux pour faire face aux difficultés du présent et se projeter dans l'avenir.

Le visionnage de petits films sur les notions de consentement, de violences, d'emprise, de relations toxiques a permis aux résidentes de prendre conscience qu'elles ne sont pas seules à vivre des situations complexes dans leurs relations amoureuses. L'échange entre elles a été très intéressant et riche.

Le début du groupe de paroles est marqué par la bienvenue autour d'un café. La fin est marquée par le partage d'un temps d'auto hypnose pour s'ancrer dans le présent, s'apaiser, se recentrer sur soi et ses besoins propres.

#### **Rendez-vous psychologiques enfants les mercredis**

|                         | <b>1<sup>er</sup><br/>trimestre</b> | <b>2<sup>ème</sup><br/>trimestre</b> | <b>3<sup>ème</sup><br/>trimestre</b> | <b>4<sup>ème</sup><br/>trimestre</b> |
|-------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>RV<br/>présents</b>  | 6                                   | 7                                    | 0                                    | 2                                    |
| <b>RV<br/>annulés</b>   | 6                                   | 1                                    | 2                                    | 1                                    |
| <b>RV pas<br/>venus</b> |                                     | 1                                    |                                      |                                      |

Durant le 1<sup>er</sup> trimestre, trois rendez-vous ont été annulés du fait de l'absence de la professionnelle (maladie). Les autres ont été annulés du fait des résidentes.

Offrir aux enfants exposés aux violences un espace psychologique où ils peuvent exprimer leurs ressentis et émotions est précieux. Souvent le départ du domicile s'est fait en urgence, sans mise en mots. L'éviction du père (ou beau-père) violent peut être un traumatisme supplémentaire pour les enfants qui se sentent coupables. Certains ont prévenu la police ou évoqué les violences à l'école, d'autres ont assisté impuissants à des scènes traumatiques. La plupart présentent des troubles en lien avec les violences intra-familiales. Leur place d'enfant n'est pas toujours préservée.

Les enfants concernés sont ceux dont la mère est accueillie au SAFED, ceux dont le parent est suivi dans le dispositif « hors les murs » mais également les enfants des femmes suivies en qualité de victimes par le dispositif « AUVIV, Auteurs Victimes ».

### Ateliers des enfants co-animés avec une éducatrice du SAFED

| Dates            | mars         | octobre       | novembre       |
|------------------|--------------|---------------|----------------|
| Thèmes           | Pas de thème | Auto portrait | Atelier 5 sens |
| Nombre d'enfants | 1            | 2             | 2              |

Des ateliers sont proposés aux enfants les mercredis après-midi. Ils sont animés par une éducatrice du SAFED et la psychologue. Ces temps offrent aux enfants un espace transitionnel où ils peuvent retrouver une place d'enfant, interagir avec d'autres qui ont vécu une expérience similaire. Le petit groupe est contenant et apporte à l'enfant une enveloppe protectrice. Les thèmes abordés, les médiations utilisées sont thérapeutiques car ils permettent à l'enfant de régresser, d'exprimer ses émotions et ressentis dans un espace où des adultes de confiance peuvent mettre des mots et donner du sens au vécu singulier de chacun.

### Massages proposés par une stagiaire en formation de psychopraticienne

| Dates               | Mars | Avril |
|---------------------|------|-------|
| Rendez vous honorés | 1    | 2     |
| Rendez vous annulés | 1    | 0     |

Lors de son stage de psychopraticienne (E-Faculté de Psychologie et Psychanalyse d'Aix en Provence), une jeune femme a pu proposer des temps de massages à certaines résidentes qui en éprouvaient le besoin. Ce toucher thérapeutique a permis à certaines de se réconcilier avec leur corps. Le temps d'écoute après le massage est important car le toucher favorise l'expression d'émotions enfouies qu'il convient d'accueillir avec des mots et une posture contenante.

**Isabelle Clément,  
Psychologue SAFED**

## AUVIV

**AUVIV** est un dispositif d'accompagnement socio-judiciaire d'alternative à l'incarcération, qui constitue un sas de réflexion, par une mise en place d'actions et d'interventions auprès d'auteurs de violences conjugales.

Ce dispositif intervient auprès de personnes auteures, soit en pré sentencielle (avant jugement), soit en post sentencielle (après jugement).

Cet accompagnement a pour but, notamment, de présenter les différents types de violences conjugales, de faire prendre conscience à l'auteur que tout acte de violence est interdit et réprimé par la Loi, d'informer sur les conséquences des violences conjugales sur les victimes et de faire réfléchir sur les mécanismes qu'ils l'ont conduit à passer à l'acte, pour éviter notamment une réitération des faits. En parallèle de ces actions, la personne accueillie ou accompagnée bénéficie d'un soutien pour la réalisation de ses démarches administratives, judiciaires, financières et sanitaires.

Le suivi AUVIV apporte aussi une mesure de protection pour la victime en raison du placement sous contrôle judiciaire du mis en cause non jugé ou de la condamnation de l'auteur, en interdisant tout contact de quelque manière que ce soit entre l'auteur et la victime de l'infraction. Ce contrôle est effectué par les professionnels des dispositifs AUVIV et SAFED (service d'accompagnement des FFV) qui informent le Parquet du Tribunal Judiciaire de VESOUL, en cas de manquement aux obligations et interdictions du contrôle judiciaire ou du sursis probatoire. Le placement peut être alors révoqué à tout instant et conduire à une incarcération de l'auteur.

A l'issue de la prise en charge, l'équipe d'AUVIV fournit un rapport concernant l'évolution de l'auteur pendant la durée du placement et peut préconiser une poursuite de l'accompagnement AUVIV ou une orientation dans une structure plus adaptée au profil de l'auteur.

L'accompagnement est individualisé et personnalisé et s'appuie sur le développement des compétences des auteurs et de leurs problématiques, parfois multiples (marginalisation, addictions...)

L'accompagnement des auteurs de violences conjugales peut se faire de deux façons : soit avec hébergement, soit en « hors les murs ». En effet, AUVIV est un CHRS qui a une capacité d'accueil de sept personnes dans un foyer situé à FROTEY-LES-VESOUL, au-dessus du bureau des professionnels.

Ce centre d'hébergement dispose de chambres individuelles et de lieux communs que se partagent les résidents, tels que la cuisine, le salon, la salle à manger, les sanitaires et les espaces extérieurs.

Pour les auteurs, un accompagnement pluridisciplinaire, basé sur des entretiens individuels et sur des temps collectifs, permet de présenter les différents types de violences conjugales, de développer des compétences, de favoriser la réflexion sur leurs comportements et de leur faciliter leur réinsertion et l'acquisition des valeurs citoyennes. Pour ces raisons, l'équipe d'AUVIV dispose d'un réseau de professionnels partenaires (Tribunal Judiciaire de VESOUL, Gendarmerie Nationale, Commissariat de Police, Avocats, SPIP, Addictions France, DSSP, CIDFF, CAF, CMS...) avec qui elle échange régulièrement.

Conjointement, un accompagnement psychologique individuel hebdomadaire et un travail de groupe leur permettent d'amorcer une démarche de prise de conscience et de changement en lien avec les violences conjugales et leurs conséquences.

Les personnes orientées sur le dispositif AUVIV sont donc toutes sous-main de justice et les travailleurs sociaux d'AUVIV accompagnant les auteurs, ont donc, l'obligation, en qualité de contrôleur judiciaires, de rendre des comptes aux différents interlocuteurs du Tribunal Judiciaire de VESOUL en les informant régulièrement de la situation de chaque personne suivie.

Parmi les auteurs placés sous Contrôle Judiciaire, nous pouvons constater qu'une certaine majorité (62%) se sont saisis de leur placement à AUVIV et de l'accompagnement en lien avec les violences conjugales, en s'inscrivant réellement dans une démarche de compréhension et de réflexion quant à leur passage à l'acte. Nous précisons que ces chiffres ne sont basés que sur des évaluations faites à la fin de la prise en charge.

D'autres auteurs, au regard, notamment, de leurs difficultés cognitives, de leurs troubles psychiques ou de leur système relationnel archaïque ou patriarchal, restent fragiles. Il est donc nécessaire de leur proposer une poursuite des soins afin de les soutenir et de protéger, intrinsèquement les victimes.

Cette obligation de poursuites de soins est très souvent ordonnée lors du jugement prononcé au Tribunal Correctionnel.

## Orientations 2024

### ➤ Les accueils :

17 personnes entrées en 2024

6 en pré-sentencielle hébergés sur le dispositif

10 en pré-sentencielle Hors les Murs

1 en post -sentencielle

Personnes suivies au 31.12.2024 : 9

1 personne en JLD avec hébergement

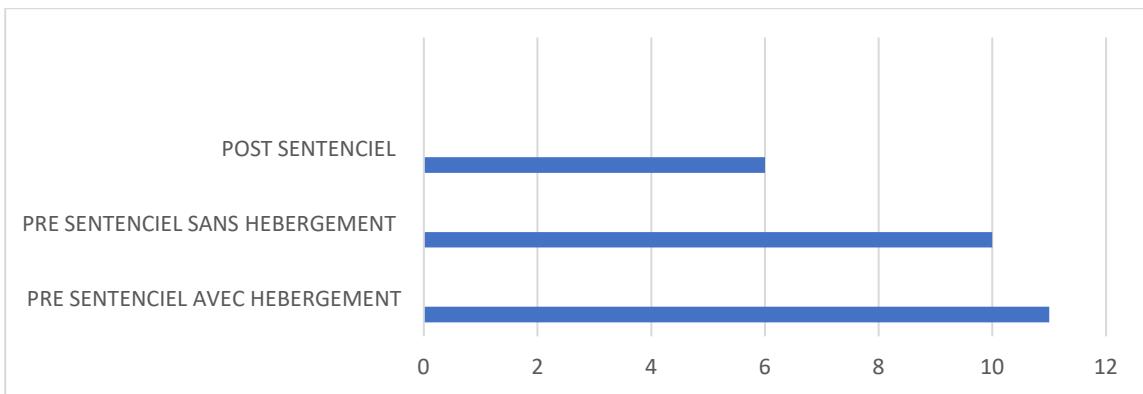
5 personnes en JLD Hors les Murs dont 3 dans le cadre d'instruction.

1 personne en Sursis probatoire avec hébergement

2 personnes en Sursis probatoire hors les murs

## Prise en charge globale sur l'année 2024

Le dispositif a accompagné 27 auteurs de violences conjugales, soit en amont jugement, soit après jugement.



Concernant l'orientation en pré sentencielle, on constate une activité importante avec une forte demande de suivi hors les murs.

Sur 27 auteurs, 11 vivaient séparés au moment des faits. En effet, une nouvelle tendance apparaît sur le mode de vie des couples. Chacun possède son propre logement. Cette tendance limite les interactions du quotidien.

Parmi les auteurs placés sous CJ, nous pouvons constater qu'une certaine majorité (62%) se sont saisis de leur placement à AUVIV et de l'accompagnement en lien avec les violences conjugales, en s'inscrivant réellement dans une démarche de compréhension et de réflexion quant à leur passage à l'acte. Nous précisons que ces chiffres ne sont basés que sur des évaluations faites à la fin de la prise en charge.

D'autres auteurs, au regard, notamment, de leurs difficultés cognitives, de leurs troubles psychiques ou de leur système relationnel archaïque ou patriarchal, restent fragiles. Il est donc nécessaire de leur proposer une poursuite des soins afin de les soutenir et de protéger, intrinsèquement les victimes.

Cette obligation de poursuites de soins est très souvent ordonnée lors du jugement prononcé au Tribunal Correctionnel.

De plus, nous remarquons qu'en 2024, nous avons enregistré une hausse significative des demandes dans le cadre de suivi en Sursis Probatoire, notamment lors de poursuites d'accompagnements de personnes suivies en pré sentenciel, initialement.

Signataire d'une convention avec le SPIP, concernant les placements extérieurs, le dispositif AUVIV possède une habilitation pour pouvoir accueillir deux personnes condamnées à une peine de prison ferme, souhaitant bénéficier d'un aménagement de peine et d'un accompagnement AUVIV dans le cadre d'une alternative à l'incarcération.

En 2024, nous avons accueilli un P.E. à la demande du service ALTÉRITÉ de BESANCON, qui, comme AUVIV, fait partie du CPCA « Les Remparts ». En effet, le condamné ayant une interdiction de présence sur la ville de BESANCON, nous avons accepté de l'héberger sur le dispositif afin de le soutenir dans ses démarches d'insertion et l'accompagner face à ses difficultés en lien avec les violences conjugales dont il était récidiviste.

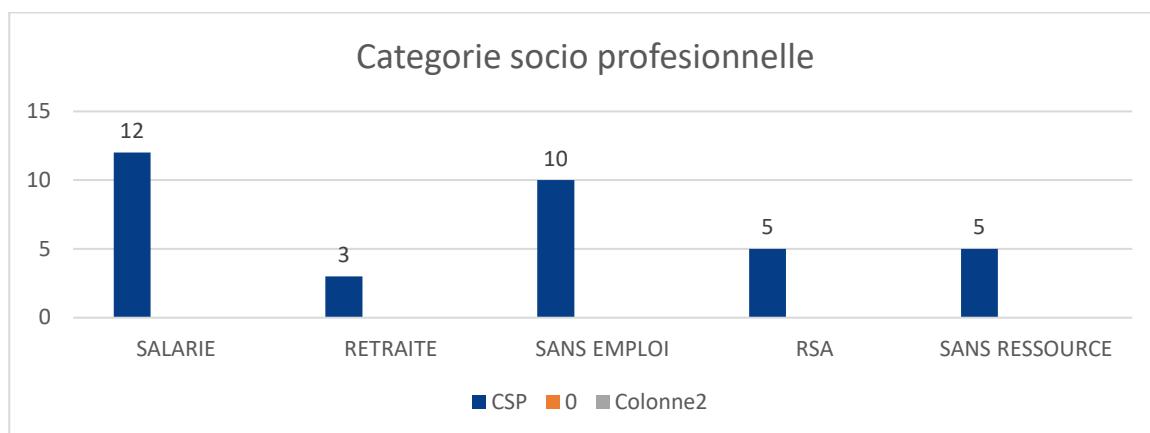
Le CPIP de la Maison d'arrêt de VESOUL nous a également sollicité, en date du mois de mai 2024, pour un détenu dans le cadre de la mise en place d'un P.E. Or, après la rencontre, pendant son incarcération, réalisé entre le détenu, le psychologue d'AUVIV et le coordonnateur, l'équipe pluridisciplinaire d'AUVIV avait proposé du soin en milieu adapté, plus approprié à la personnalité du condamné avant un éventuel accueil sur la structure. Le projet n'a pas abouti car le détenu a été condamné à une peine de prison ferme avec obligation de suivi médical.

Nous n'avons eu aucune autre demande de P.E. au sein de la structure.

Au regard des problématiques multiples des condamnés (addictions diverses, récidives, violences...), des risques encourus par les victimes quelquefois accueillies au SAFED, sur un appartement situé sur le bassin vésulien, des difficultés liées à la vie en collectivité sur le dispositif sans présence humaine 24h/24 et au manque de projet des auteurs, nous nous interrogeons régulièrement quant à la pertinence et à la faisabilité de ces aménagements de peine au sein du CHRS AUVIV. L'équipe d'AUVIV reste toutefois, volontaire pour proposer un accompagnement en lien avec les violences conjugales, avec des interventions conjointes du coordonnateur et du psychologue, soit au sein du milieu carcéral, soit en accueillant les détenus lors d'aménagements de peine sous forme de semi-liberté, où les disponibilités restent nombreuses à la maison d'arrêt de VESOUL. Conscients de la hausse des situations de violences conjugales sur le département de la Haute-Saône, de la surpopulation carcérale et des obligations liées à la législation en vigueur (Loi du 23 mars 2019 sur l'aménagement de peines), le dispositif AUVIV, en lien étroit avec les magistrats Tribunal Judiciaire de VESOUL et le SPIP pourraient envisager, en 2025, une nouvelle forme d'accompagnement pour les auteurs de violences conjugales. Des rencontres institutionnelles entre les différents partenaires afin de définir les missions et les attentes de chacun vont donc avoir lieu cette année.

De plus, nous remarquons qu'en 2024, nous avons enregistré une hausse significative des demandes dans le cadre de suivi en Sursis Probatoire, notamment lors de poursuites d'accompagnements de personnes suivies en pré sentenciel, initialement

#### ➤ Caractéristiques des auteurs pris en charge :



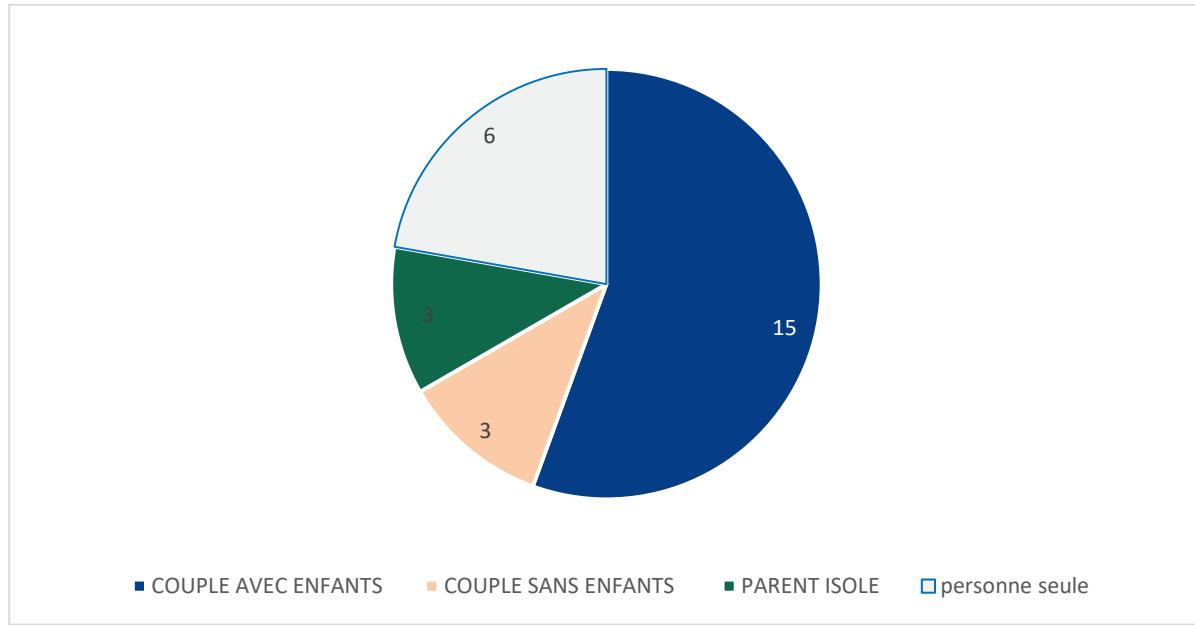
Les profils des personnes accueillies sur le dispositif :

50% sont insérés par le travail ou en retraite.

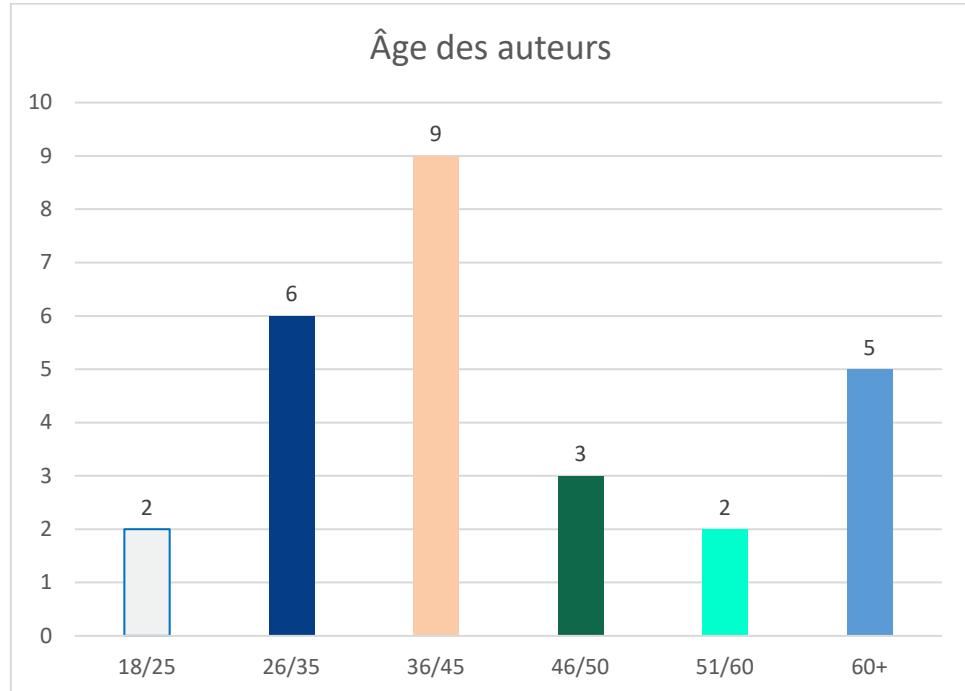
50% sont en situation de précarité à l'arrivée dont la moitié étaient sans ressources.

L'accompagnement a permis d'ouvrir l'ensemble des droits administratifs et de leur faire bénéficier de ressources. Soit par l'insertion professionnelle, soit par la mise en place des minimas sociaux.

## ➤ Statut des personnes

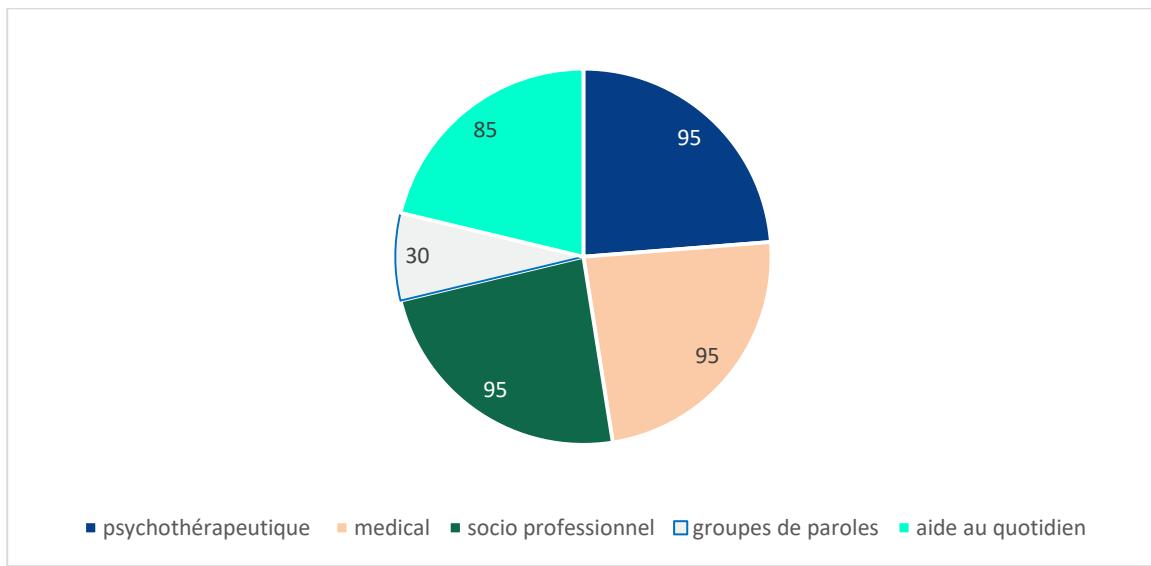


## Classe d'Age



## Prise en charge globale sur l'année 2024

### ➤ Nature de l'accompagnement



Sur 27 personnes accompagnées en 2024, on constate une forte dégradation des situations du point de vue médical :

Problématiques d'addictions, problématiques de santé liées à des pathologies de longue durée. Pour se faire, le dispositif travaille avec le cabinet médical de Frotey les Vesoul, les différents praticiens en liens avec les pathologies spécifiques des résidents.

### ➤ La durée

La durée moyenne des prises en charge est de 131 jours (126 en 2023) soit 4 mois.

## **FIN DE PRISE EN CHARGE AUVIV :**

### En 2024, 16 auteurs sont sortis du dispositif :

- 3 couples ont émis le choix de continuer leur relation conjugale.

Toutefois la décision du tribunal a ordonné le maintien de l'interdiction de paraître au domicile durant leur sursis probatoire. Les personnes ont donc recherché une autre solution d'hébergement. Cette décision permet de maintenir une distance tout en poursuivant le travail au titre de l'obligation de soin afin de continuer la réflexion sur les mécanismes de la violences conjugales et d'éviter la récidive.

- 11 se sont séparés à la fin de la prise en charge AUVIV.
- 2 placés en maison d'arrêt pour l'un non-respect de son contrôle judiciaire et l'autre pour révocation de son placement extérieur.

➤ [Les Stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences conjugales et sexistes](#)

Sous l'impulsion du Procureur de la République et de la déléguée des droits des femmes et à l'égalité, AUVIV co-pilote avec le SPIP des stages de responsabilisation pour lutter contre les violences conjugales. D'une durée de deux jours, cette condamnation **doit participer par la sensibilisation et la responsabilisation des auteurs à la prévention de la récidive**.

Durant ce stage, de nombreux partenaires se succèdent dont la chargée de mission « Lutte contre les VIF du Parquet du Tribunal Judiciaire de VESOUL, une conseillère conjugale du CIDFF 70, une coordonnatrice du service de médiation familiale de l'AHSSEA, le psychologue du dispositif AUVIV et un membre du siège du Tribunal Judiciaire de VESOUL, qui clôture et assiste au bilan des deux journées.

Cette année, 6 stages ont pu être organisés dont 5 à VESOUL et 1 à LURE. Le coordonnateur AUVIV, chargé de l'organisation matérielle et fonctionnelle et de l'animation de ces stages est donc présent sur les 2 sites pendant 12 jours.

En 2024, le SPIP a envoyé 98 convocations concernant 85 auteurs. En effet, certains stagiaires peuvent être convoqués plusieurs fois. Nous avons donc accueilli **50 participants pour cette année, soit un taux de participation de 58.9%**.

Lors du bilan 2024, comme en 2023, un échange a eu lieu sur la proportion entre les personnes convoquées et les personnes présentes. Certes, la procédure des convocations s'est améliorée et les courriers sont désormais adressés 2 à 3 mois avant la date du stage, mais le taux de présence reste encore insuffisant.

De plus, la convocation a été modifiée afin d'informer les stagiaires sur le contenu du stage et l'obligation de réaliser les stages.

Les sursis probatoires sont convoqués à mi peine. Ce temps est dédié au travail de réflexion sur les actes commis avec leur CPIP. Ces derniers les relancent également sur l'obligation qu'ont les condamnés à participer et à régler les 200€ de frais obligatoires.

Pour les sursis simples, ils ont 6 mois pour réaliser le stage et il y a plus de difficultés à les relancer car le SPIP ne dispose pas toujours des coordonnées des personnes.

En 2025, une éducatrice spécialisée de l'association Addictions France, interviendra lors d'un atelier supplémentaire, le premier jour de stage afin de compléter le programme actuel.

➤ [Les enquêtes de personnalité en pré-sentencielle](#) :

Depuis 2020, l'AHSSEA AUVIV assure les enquêtes de personnalités dès lors qu'elles sont requises par le parquet dans les procédures suivantes :

- Convocation par officier de police judiciaire
- Convocation par Procès-verbal

**En 2024, le coordonnateur AUVIV, a réalisé 12 enquêtes de personnalités sur 14 personnes convoquées.**

### ➤ **Les interventions extérieures :**

Durant l'année 2024, le coordonnateur d'AUVIV a également participé et animé de nombreux ateliers d'information en lien avec les violences conjugales et plus particulièrement, la prise en charge des auteurs, au sein de différentes structures.

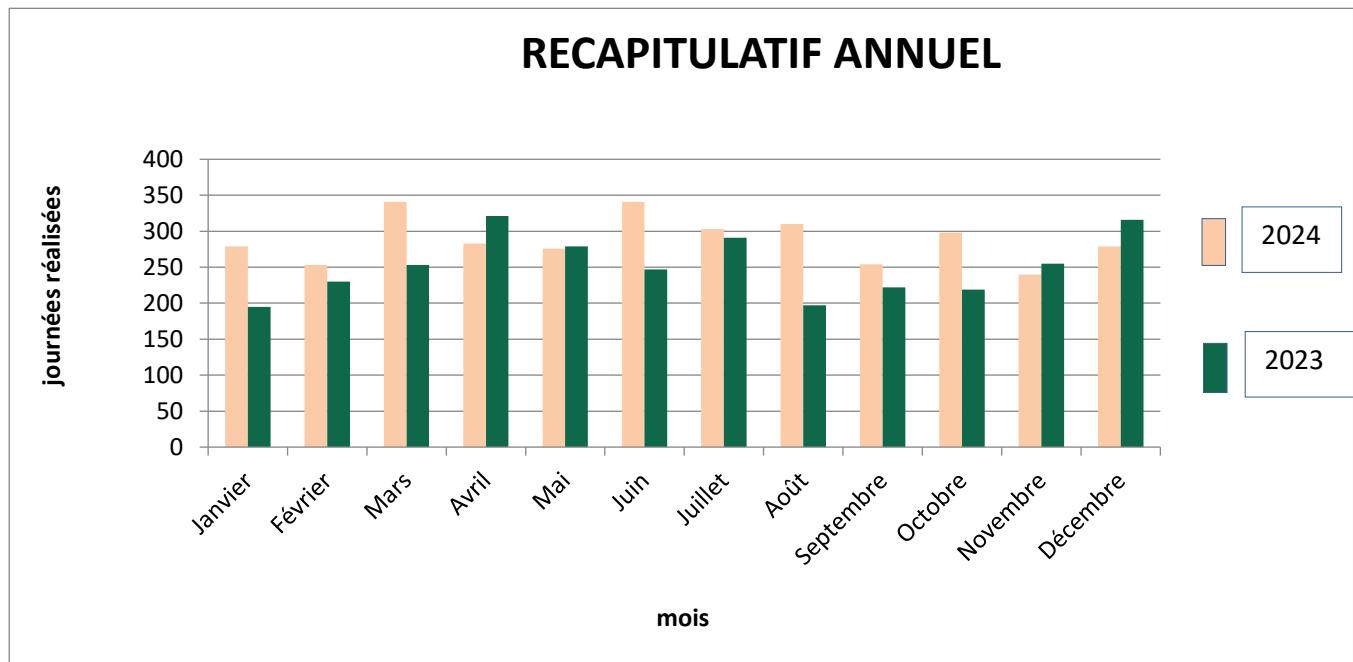
En effet, à la demande d'établissements de formation (IFSI VESOUL, Lycée BELIN de VESOUL...), de la Maison de Protection des Familles de la Gendarmerie de HAUTE-SAÔNE, de partenaires (CIDFF, ARS, GH70...), des différents services de l'AHSSEA ou d'autres acteurs du secteur médico-social (AHS de FRASNE LE CHATEAU), le coordonnateur d'AUVIV souvent associé à la référente « victimes » du SAFED, est intervenu pour présenter le dispositif AUVIV et ses missions.

En 2025, de nombreuses interventions sont déjà prévues et l'équipe d'AUVIV souhaiterait développer plus encore, ces temps d'échange avec des professionnels, des élèves, des étudiants afin d'être un acteur identifié dans la prévention des violences conjugales.

Enfin, AUVIV faisant partie intégrante du CPCA Régional « Les Remparts », le coordonnateur participe également, à hauteur de plusieurs rencontres annuelles, à des temps d'échanges et de formations, avec ses collègues des dispositifs du DOUBS, du JURA et du TERRITOIRE de BELFORT.

## DISPOSITIF HORS LES MURS – L'accompagnement des victimes en lien avec AUVIV

### Taux d'occupation



|                 |            |            |            |            |            |            |            |            |            |            |            |            |             |       |      |
|-----------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-------------|-------|------|
| Jnes théoriques | 248        | 232        | 248        | 240        | 248        | 240        | 248        | 248        | 240        | 248        | 240        | 248        | 240         | 248   | 2928 |
|                 | Janv       | Fév        | Mars       | Avril      | Mai        | Juin       | Juil       | Août       | Sept       | Oct        | Nov        | Déc        |             | TOTAL |      |
| <b>HLM 2024</b> | <b>279</b> | <b>253</b> | <b>341</b> | <b>283</b> | <b>276</b> | <b>341</b> | <b>303</b> | <b>310</b> | <b>254</b> | <b>298</b> | <b>240</b> | <b>279</b> | <b>3457</b> |       |      |
| <b>%</b>        | <b>113</b> | <b>113</b> | <b>138</b> | <b>118</b> | <b>111</b> | <b>142</b> | <b>122</b> | <b>125</b> | <b>106</b> | <b>120</b> | <b>100</b> | <b>113</b> | <b>118</b>  |       |      |
| Jnes théoriques | 372        | 336        | 372        | 360        | 310        | 300        | 310        | 310        | 300        | 310        | 300        | 372        |             | 3952  |      |
|                 | Janv       | Fév        | Mars       | Avril      | Mai        | Juin       | Juil       | Août       | Sept       | Oct        | Nov        | Déc        |             | TOTAL |      |
| <b>HLM 2023</b> | <b>195</b> | <b>230</b> | <b>253</b> | <b>321</b> | <b>279</b> | <b>247</b> | <b>291</b> | <b>197</b> | <b>222</b> | <b>219</b> | <b>255</b> | <b>316</b> | <b>3025</b> |       |      |
| <b>%</b>        | <b>79</b>  | <b>103</b> | <b>102</b> | <b>134</b> | <b>112</b> | <b>103</b> | <b>117</b> | <b>79</b>  | <b>93</b>  | <b>88</b>  | <b>106</b> | <b>127</b> | <b>104</b>  |       |      |

Taux d'occupation annuel 118 %

## Bilan d'accompagnement des victimes de violences en lien avec le dispositif AUVIV

Au cours de l'année 2024, on dénombre 27 auteurs de violences conjugales accompagnés par le dispositif AUVIV, dont 17 ont été placés en 2024. Il est à noter que 5 victimes avaient déjà débuté l'accompagnement en 2023 et l'ont poursuivi sur 2024.

Par rapport aux 27 auteurs de violences placés sur le dispositif AUVIV, soit 27 femmes victimes soit un accompagnement proposé pour 32 femmes.

- 9 des victimes n'ont jamais pu être contactées faute de coordonnées ou parce que celles-ci n'étaient plus en contact avec leur auteur depuis plusieurs mois, à la suite d'une incarcération de ce dernier.
- 2 des victimes n'ont pas donné suite à la proposition d'accompagnement malgré notre proposition.
- 16 victimes ont été contacté dont :
  - 2 victimes se sont rendues aux deux premiers entretiens et ont ensuite souhaité arrêter l'accompagnement. Elles ont exprimé que « c'était trop dur » de faire face au mécanisme des violences et de se rendre compte que le couple qu'elles formaient avec l'auteur présumé n'était pas sain et sûre. Effectivement, certaines victimes ont besoins de temps pour réaliser ce qu'elles ont vécu et se rendre compte que les violences et l'emprise au sein du couple ne sont pas normales. La réflexion sur le fonctionnement de leur couple que l'on fait émerger lors des entretiens, en lien avec les violences qu'elles ont subi, les renvois à une certaine forme de culpabilité et une honte parfois difficile à gommer de leurs émotions.
  - 3 victimes se sont rendues au premier entretien mais n'ont pas donné suite. Effectivement, la situation de santé mentale ou encore la problématique des addictions pour la victime, sont un frein réel et déloyal à une possibilité d'une amorce de réflexion et de la mise en place d'un travail faisant sens quant aux violences conjugales.
  - 11 victimes ont bénéficié de l'accompagnement sur une durée de 3 à 6 mois. Celui-ci étant axé sur plusieurs thématiques : réflexion et compréhension de la problématique des violences conjugales, l'orientation auprès des partenaires œuvrant pour la défense des victimes de violences (avocat, UMJAV, France Victimes), la prise en charge et la protection des enfants issus du couple, le relogement, le travail sur l'estime de soi et la confiance en soi, la resocialisation et pour certaine, la reprise du couple conjugale.

Nous observons que, par rapport aux autres années, le profil des auteurs et de ce fait des victimes, change. Effectivement, les femmes que j'ai rencontrées en 2024 étaient davantage dans une problématique d'addictions de différents types. Ceci, expliquent-elles « dans le but de supporter les violences subies depuis de nombreuses années » (actes de violences qui se révèlent de plus en plus graves au regard des autres années d'accompagnements). A cela s'ajoute une exposition à la violence étant enfant et une souffrance pour la grande majorité, d'abandon, de rejet et d'un manque de confiance en soi.

Nous relevons également que lorsqu'il y a des enfants au sein du couple, la plupart du temps, la famille n'est pas connue des services de Protection de l'Enfance. Même si un dépôt de plainte est réalisé par la victime au sein des services de police et gendarmerie, très peu de signalement émanent par la suite. Il est donc récurrent, dans le cadre de l'accompagnement des victimes, de rédiger un recueil d'informations préoccupantes à l'attention du service de Protection de l'Enfance. Le but étant de s'assurer de la bonne prise en charge immédiate des enfants de la part de la mère, qui se retrouve seule et se sent souvent épuisée suite aux violences conjugales. Cela permet également, que les services sociaux rencontrent le père présumé auteur des violences afin de s'assurer que les enfants pourront être accueillis chez lui de façon sécurisante, lors de la levée d'interdiction de contact avec les enfants. Au regard de la justice, ces derniers étant reconnus victimes directes des violences conjugales et l'impact de celles-ci pouvant altérer leur développement, il est alors primordial de s'intéresser et d'évaluer la santé physique, psychique et morale des enfants, en réalisant une évaluation enfance, par les services compétents.

**Elodie BARBE,**  
**Référente Victimes AUVIV.**

## DISPOSITIF INSERTION JEUNES – DIJ

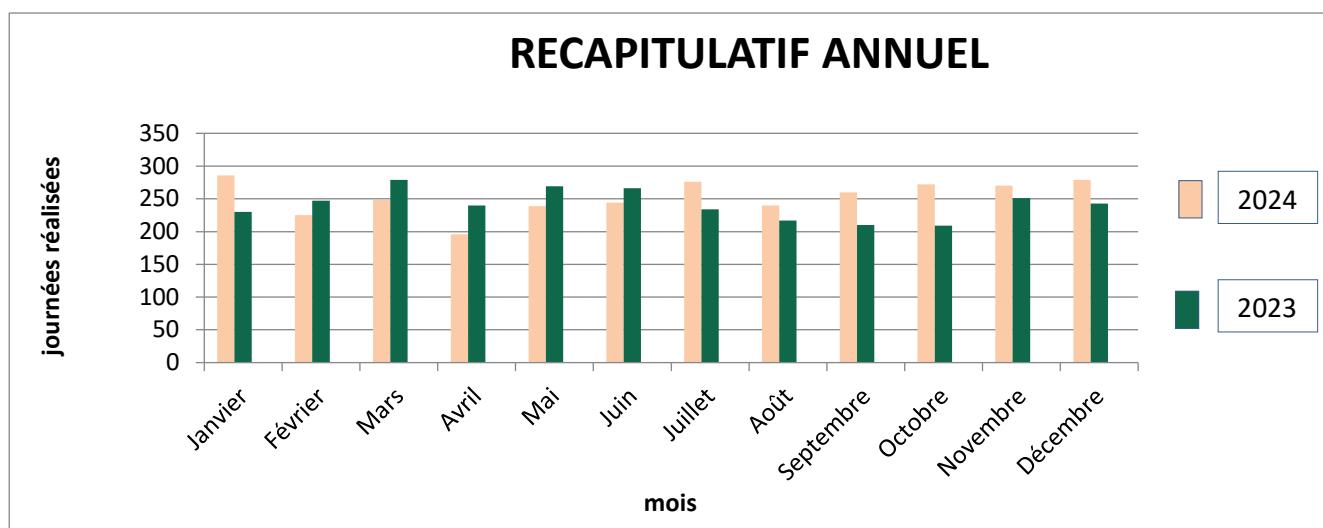
L'accueil, l'hébergement et l'insertion des jeunes de 18 à 25 ans est une des priorités de l'Etat. En lien avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des populations. (DDTESP) Le DIJ a pour mission de permettre l'accès à un hébergement, couplé à un accompagnement socio-éducatif.

Ce dispositif est habilité par l'agrément du CHRS. Le projet initial est d'apporter une réponse au plus près de la demande et des besoins spécifiques des jeunes accueillis.

Notons également que le devenir des jeunes qui ont été accompagnés dernièrement par des institutions ne répondent plus aux critères d'admission lorsqu'ils atteignent la majorité. Ces jeunes en exclusion sociale se retrouvaient sans solutions alternatives.

### Présentation du dispositif

#### Taux d'occupation



| Jnes théoriques | 310  | 290 | 310  | 300   | 310 | 300  | 310  | 310  | 300  | 310 | 300 | 310 | 310     | 3660 |
|-----------------|------|-----|------|-------|-----|------|------|------|------|-----|-----|-----|---------|------|
|                 | Janv | Fév | Mars | Avril | Mai | Juin | Juil | Août | Sept | Oct | Nov | Déc | TOTAL   |      |
| <b>DIJ 2024</b> | 286  | 225 | 248  | 196   | 239 | 244  | 276  | 240  | 260  | 272 | 270 | 279 | 3035    |      |
| <b>%</b>        | 92   | 78  | 80   | 65    | 77  | 81   | 89   | 77   | 87   | 88  | 90  | 90  | 83      |      |
| Jnes théoriques | 372  | 336 | 372  | 360   | 310 | 300  | 310  | 310  | 300  | 310 | 300 | 372 | 372     | 3952 |
|                 | Janv | Fév | Mars | Avril | Mai | Juin | Juil | Août | Sept | Oct | Nov | Déc | TOTAL   |      |
| <b>DIJ 2023</b> | 230  | 247 | 279  | 240   | 269 | 266  | 234  | 217  | 210  | 209 | 251 | 243 | 2895,00 |      |
| <b>%</b>        | 62   | 74  | 75   | 67    | 87  | 89   | 75   | 70   | 70   | 67  | 84  | 65  | 73      |      |

Personnes suivies au 31.12.2024 : 9

## Accompagnements proposés

Le Dispositif Insertion Jeunes (D.I.J) est un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) qui accueille 10 jeunes ayant entre 18 et 25 ans.

Les personnes accompagnées sont hébergées sur le site du Point Habitat Jeunes (PHAJ) à Frotey les Vesoul.

Les 10 places du DIJ sont financées par Direction Départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations. (DDTESPP) dans le cadre de la dotation globale.

La durée maximale de la prise en charge est de 12 mois (6 mois renouvelable une fois).

### ❖ Un accompagnement individuel et collectif en 4 axes

Sur le DIJ, ces missions sont réparties selon 4 axes d'accompagnement :

- L'accompagnement professionnel
- L'accompagnement social
- L'accompagnement sur l'estime de soi et le bien être par les intervenants extérieurs
- L'accompagnement à la gestion du quotidien

#### ○ L'accompagnement sur l'estime de soi et le bien être +

Plusieurs intervenants se succèdent tout au long de l'année sur le DIJ pour y mener différents ateliers sur des thèmes principaux de l'estime de soi, du bien-être.

Les résidents ont en moyenne deux à trois ateliers par semaines, ceux-ci sont en corrélation avec les besoins de chacun. Les intervenants peuvent repérer des difficultés ou des améliorations et en faire part à l'équipe éducative. Les ateliers sont obligatoires, ils s'inscrivent pleinement dans l'accompagnement proposé par le DIJ.

#### ○ Accompagnement professionnel

L'objectif de cet axe de travail est de proposer aux personnes bénéficiaires des outils et un accompagnement en vue d'une remobilisation professionnelle.

Cette action de remobilisation vise à faire retrouver à la personne les motivations et les ressources pour reprendre en main sa vie professionnelle. Elle peut permettre à la personne de retrouver l'envie et l'énergie d'entreprendre. Cette reconnaissance de ses capacités passe inévitablement par une revalorisation de l'image et l'estime de soi.

Plusieurs ateliers individuels ou collectifs élaborés avec les bénéficiaires favorisent cette remobilisation.

- Des exercices de remise à niveau en français et en mathématiques.
- « L'emploi et moi » : ateliers pour apprendre aux bénéficiaires à créer un CV, mettre en forme une lettre de motivation, savoir se présenter à l'oral, faire du démarchage d'entreprise, répondre à une offre d'emploi, s'organiser dans sa recherche d'emploi.

Lors de ces ateliers, les jeunes travaillent également sur le savoir-faire/savoir-être en entreprise.

- ❖ « Expression orale » : ateliers où le bénéficiaire peut évoluer au fil des exercices afin de se sentir plus à l'aise à l'oral, dans la vie collective, savoir s'intégrer à un groupe.
- ❖ « Mes compétences » : travailler avec un réseau de partenaires pour adapter l'accompagnement du jeune en fonction de sa problématique de recherche d'emploi (formation, bilan de compétences, stages d'immersion,)

- **L'accompagnement social :**

Cet accompagnement concerne tous les domaines en lien avec la vie quotidienne.

Il s'agit avant tout d'informer les bénéficiaires de leurs droits et devoirs inhérents à une vie de jeune adulte.

Il vise également à l'autonomie en mettant à disposition des outils pour se préparer à la sortie du dispositif.

L'accompagnement se décline à travers le suivi individuel et les ateliers collectifs :

- Apprendre aux bénéficiaires à ouvrir ou mettre à jour leurs droits et différents documents administratifs.
- Travailler sur le repérage des services publics et savoir les solliciter (impôts, CPAM, CAF, etc.)
- Accompagner les jeunes dans le suivi de leur santé : orientation aux bilans de santé de la CPAM, orientation auprès d'un médecin traitant, orientation auprès de spécialistes, prévention etc.
- Assistance dans les domaines de la vie quotidienne : prévention en matière d'hygiène de vie, aider à la mise en place et à la réalisation de certaines tâches du quotidien (ménage, rangement, vaisselle cuisine, etc..), respect des règles de vie en collectivité.
- Soutien dans le domaine budgétaire : prévention du surendettement, si besoin travail sur la gestion du budget, les relations client/conseiller bancaire, la constitution d'une épargne, etc.
- Préparation à la sortie du dispositif : recherche d'un logement adapté, préparation à l'installation dans le nouveau logement, relais et présentation auprès de travailleurs sociaux si besoin.
- Ateliers collectifs<sup>1</sup> :
- Interventions de partenaires pour des actions de prévention (CSAPA, CIDFF, sophrologue, ...),
- Ateliers d'information sur leurs droits et devoirs (déclaration d'impôts),
- Ateliers d'expression sur la confiance en soi, ateliers pour créer du lien social au sein du lieu d'hébergement.

Lors des interventions des partenaires, les bénéficiaires prennent connaissance des différents organismes existants et leurs champs d'intervention. Cela permet de favoriser l'intégration dans le tissu social et professionnel du territoire.

---

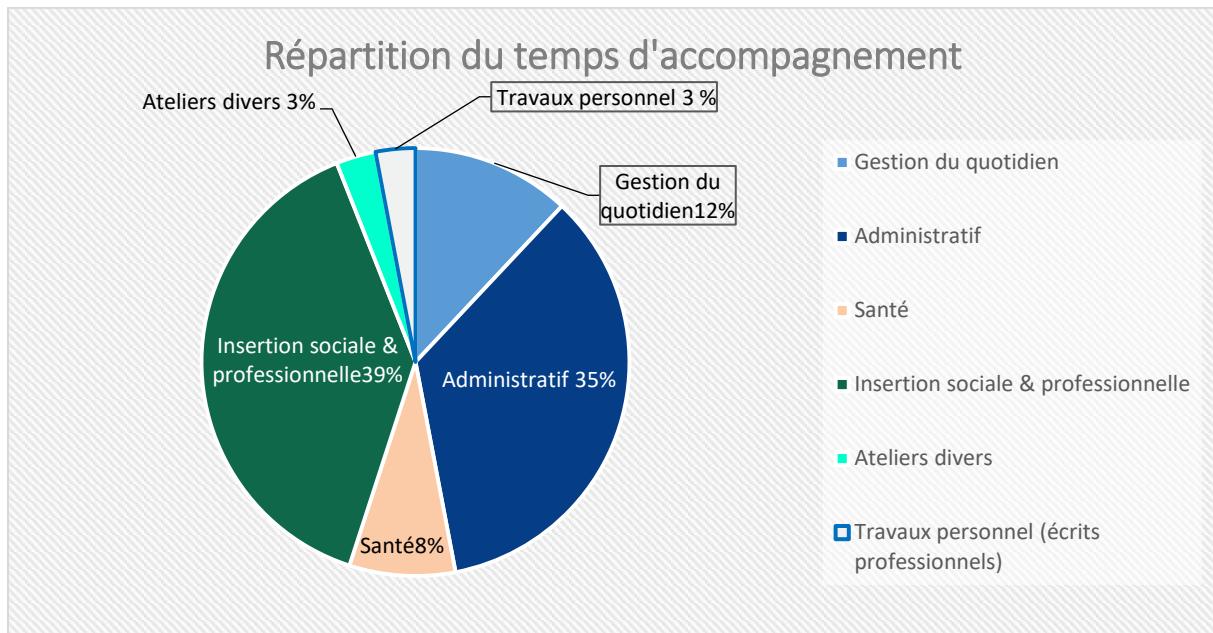
<sup>1</sup> Liste non exhaustive. Des exemples d'actions sont disponibles en annexe.

- Santé

Réalisation du bilan de santé : il a pour finalité de réaliser un diagnostic global de la prise en charge médicale du jeune et de l'orienter vers les services requérants ; Orientation vers les spécialistes (dentiste, ophtalmologue, gastro-entérologue, ...).

Lorsque la situation du jeune le préconise, nous formalisons à la construction du dossier MDPH.

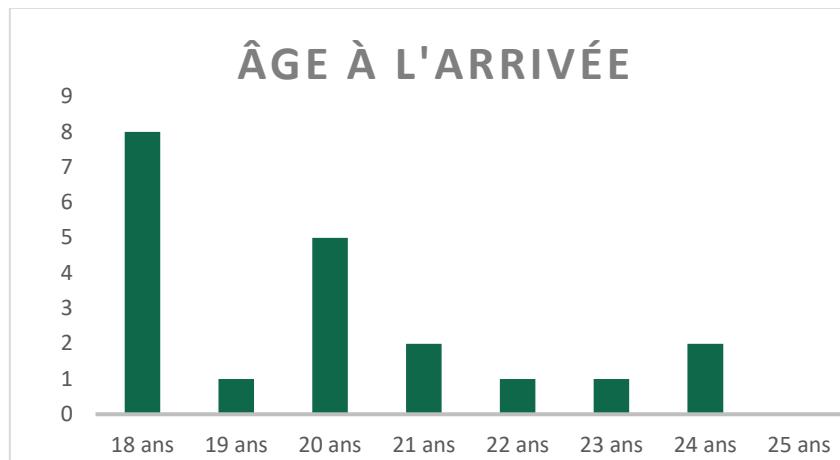
Selon la problématique rencontrée, nous proposons l'intervention d'acteurs spécialisés autour des thématiques de santé (addictions, sexualité, MST,).



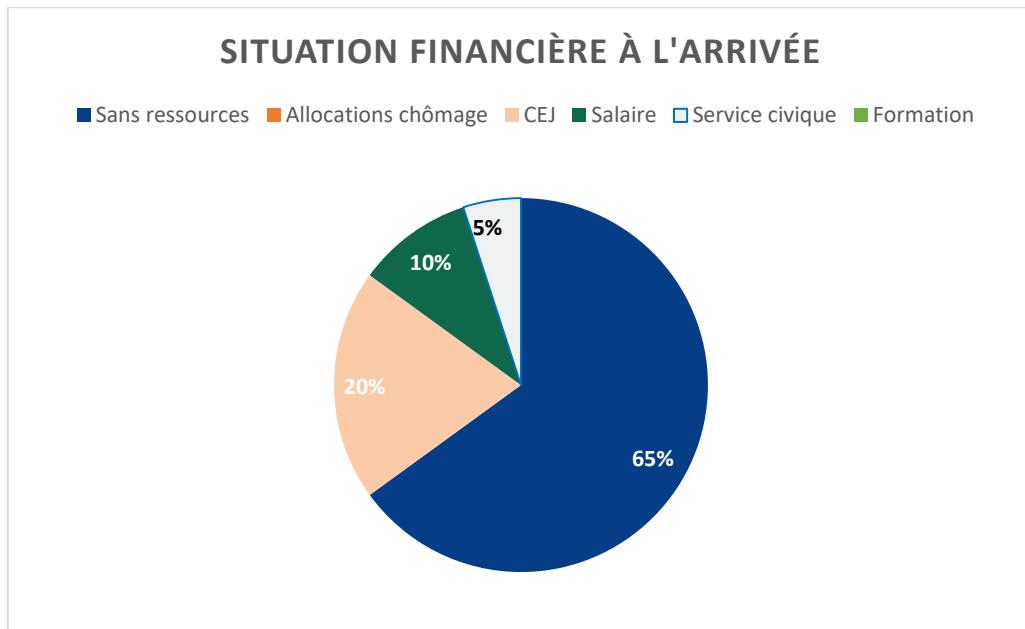
Ce graphique représente la répartition du temps de travail de l'équipe éducative du DIJ. Nous observons que l'insertion sociale et professionnelle représente 39 %. A noter que l'insertion sociale prend une part dominante sur l'insertion professionnelle du fait de la fragilisation du public accueilli. Le temps impari à la gestion du quotidien est en hausse, en effet un accompagnement à l'hygiène du logement devient plus conséquent dans l'emploi du temps de l'équipe., en effet depuis ces trois dernières années nous intervenons régulièrement sur cet axe. La partie administrative des travailleurs sociaux bondit à 35%, cet axe prend de l'ampleur et représente un temps conséquent dans leur emploi du temps. En effet, l'équipe du DIJ réalise un accompagnement global, souvent les bénéficiaires repartent de zéro administrativement parlant.

**En 2024, le dispositif a accompagné 20 jeunes dont 11 jeunes hommes et 9 jeunes femmes.**

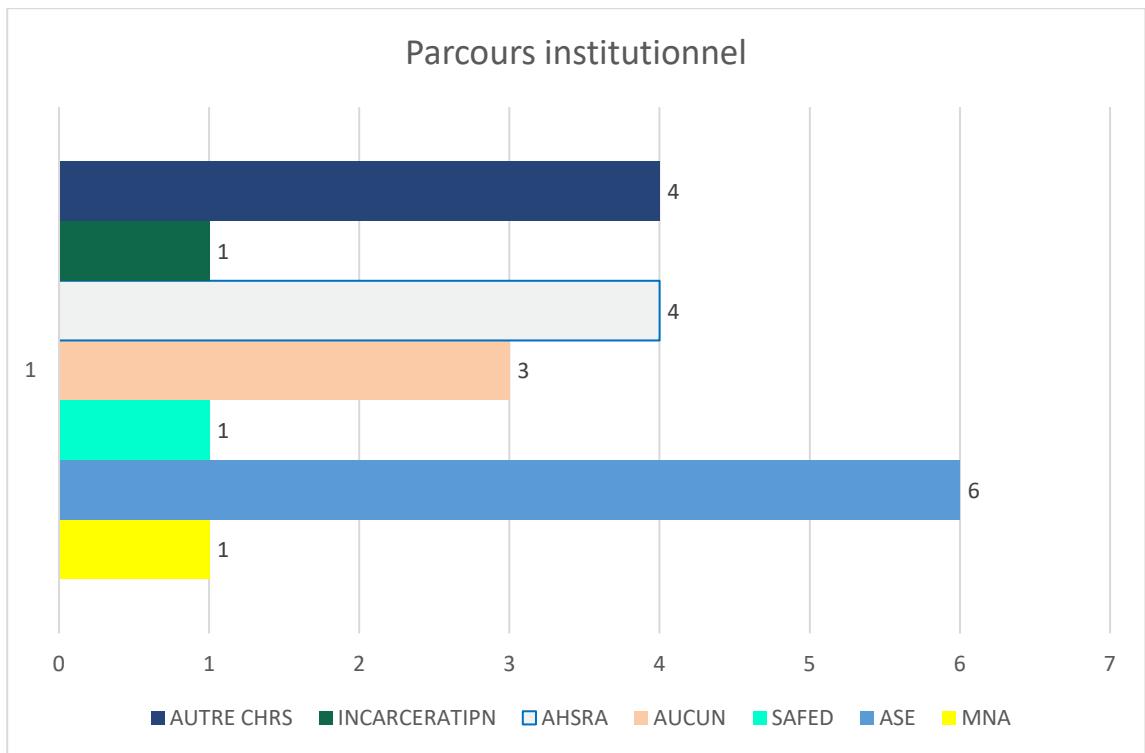
Nous constatons une prise en charge quasi similaire comparé à l'année précédente. Les prises en charge ont été prolongées exceptionnellement au-delà des 12 mois de prise en charge initialement prévue.



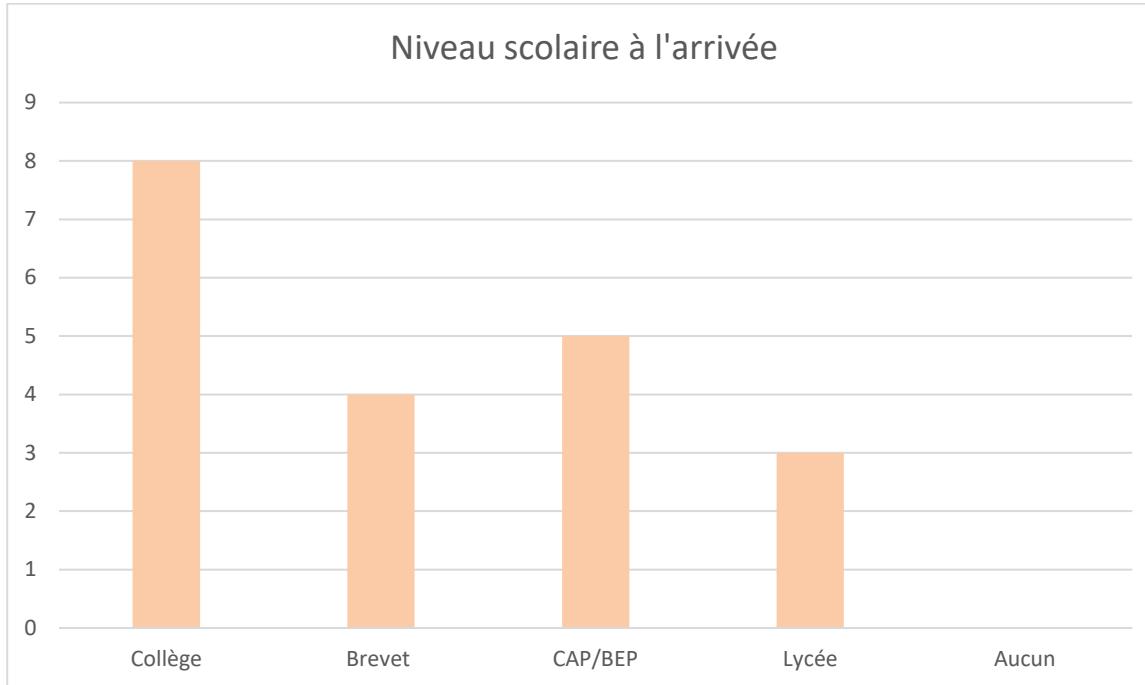
Par le biais de ce graphique, nous constatons une homogénéité dans les âges des jeunes accueillis depuis environ 3 ans. Notons la montée des jeunes de 18 ans accueilli au DIJ, souvent en fin de prise en charge ASE ou contrat jeune majeur.



Nous relevons une hausse significative de la situation précaire des jeunes dès leur arrivée sur le DIJ. 65% de jeunes sans ressources. Pour le reste de très faibles revenus qui ne leur permettent pas une insertion pérenne.



Nous relevons que seulement 27% de l'effectif des jeunes du DIJ, n'ont aucun parcours institutionnel. Nous constatons que 90% des jeunes ont un parcours institutionnel à un moment de leur vie. Notons que les 55% de jeunes ayant un parcours ASE sont carencés sur le niveau familial.



Les jeunes accueillis sur le DIJ ont, à leur arrivée des niveaux scolaires très différents. Ils sont nombreux à avoir arrêté leur parcours scolaire avant d'obtenir le niveau 5<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Niveau 5 selon la nomenclature actuelle de l'éducation nationale : niveau CAP/BEP.

Bien que les situations soient singulières et que nous proposions un accompagnement individualisé, nous pouvons présenter des exemples de profils de jeunes accompagnés sur le dispositif pour imager nos propos.

- La « *rupture profonde* » : il s'agit là de jeunes en totale rupture avec le marché de l'emploi et avec le système scolaire. Un long travail sur le savoir être en situation d'emploi devra être fait, le projet professionnel sera travaillé sur le long terme afin de réussir à faire accrocher le jeune. Ces jeunes ont pour la plupart quitté très tôt le système scolaire (dès le collège).
- Les jeunes qui traversent un « *passage à vide* » : Ces jeunes sont moins éloignés de l'emploi, moins en rupture. Ils ont acquis, développés un certain nombre de compétence qu'il faut simplement « réactiver ». Ainsi l'accompagnement proposé tend vers une reprise d'une formation ou d'un diplôme mais manquent d'outils et de connaissances pour accéder à ce qu'ils souhaitent. Leur parcours de vie fait qu'ils peuvent avoir un grand manque de confiance en eux et en l'avenir. Ils demanderont à être accompagné de manière soutenue vers l'emploi et/ou l'accès la formation.

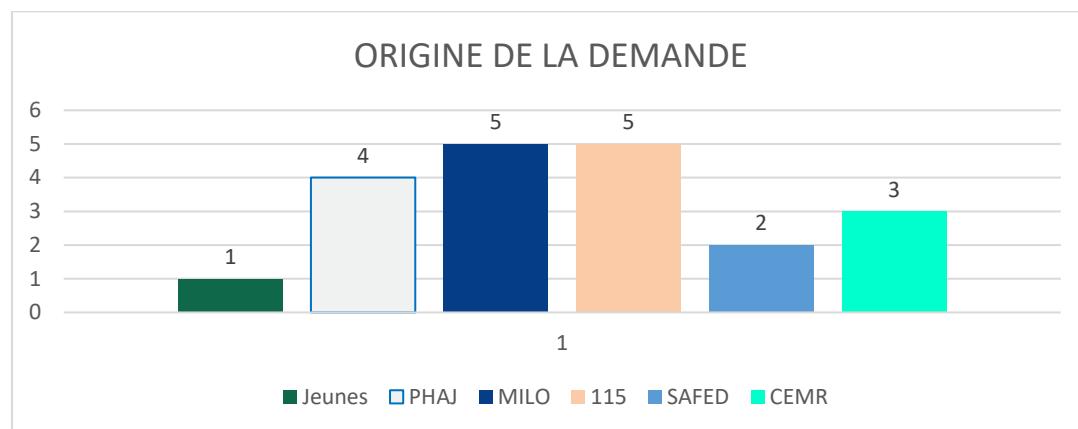
Ceux qui ont juste besoin d'un « *coup de pouce* » : ces jeunes ont une idée bien précise de leur projet professionnel, ils ont besoin essentiellement de conseils, d'orientation et de revoir quelques acquis de base pour pouvoir consolider et poursuivre leur projet. Les freins rencontrés, à un instant T ne permettent pas à ces jeunes de mener à bien leur projet professionnel.

### Comment les personnes intègrent-elles le DIJ ?

Le Dispositif Insertion Jeunes ne fait pas d'accueil d'urgence, ainsi les orientations se font par le biais de la commission du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) qui-centralise et étudie toutes les demandes d'hébergement du département mais aussi au niveau national, puis oriente sur les dispositifs adéquats en fonction des problématiques et des besoins du demandeur.

Nous avons également intégré des personnes orientées par la travailleuse sociale en charge de l'accompagnement des résidents du PHAJ. Elle propose une orientation et un accompagnement plus contenant par le DIJ lorsqu'elle constate des difficultés financières ou autres relevant d'un accompagnement par ce dispositif.

L'ensemble des professionnels du secteur médico-social du département connaissent bien les missions du DIJ. Ils sont en mesure de proposer cet accompagnement s'ils décèlent une problématique liée aux missions du DIJ, afin d'apporter une réponse individualisée à des situations singulières



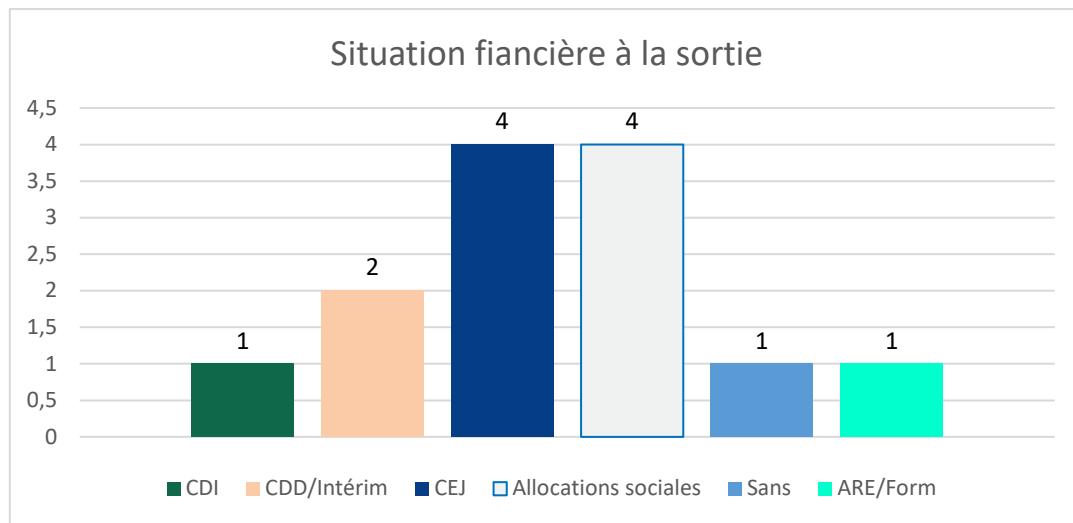
Nous constatons une augmentation des prises en charge en fin de parcours ASE, ainsi que de demandes provenant d'autres CHRS comme le SAFED ou encore l'AHSRA. La communication avec les partenaires fonctionne bien puisque ceux-ci orientent plus de jeunes vers notre service.

### La sortie du dispositif

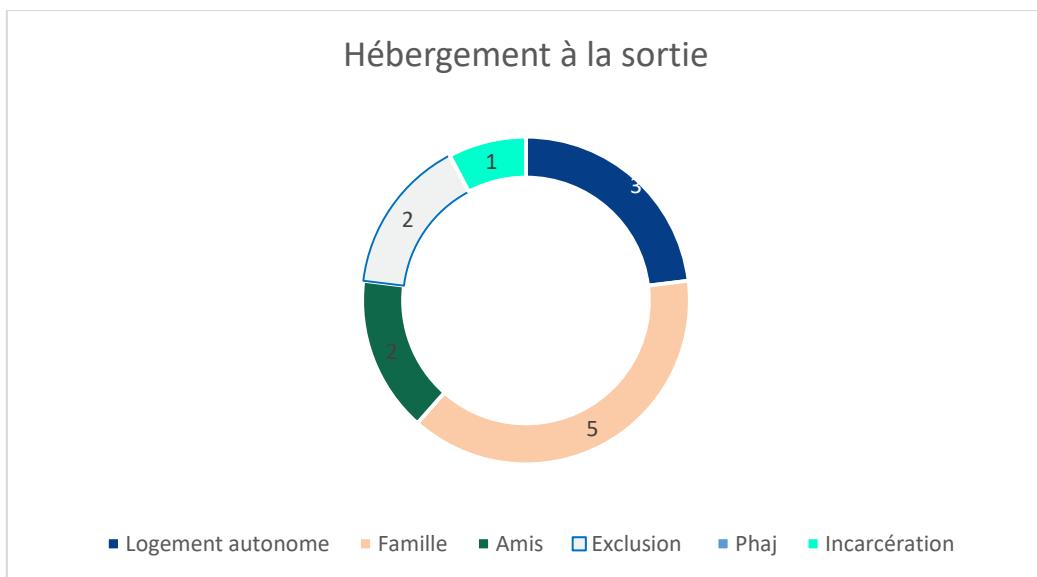
En 2024, le DIJ a accompagné 13 résidents à la sortie du dispositif.

Tout au long de l'accompagnement, les travailleurs sociaux préparent les bénéficiaires à la fin de la prise en charge, l'accent est mis sur plusieurs points de vigilance, tels que l'autonomie financière, administrative et sociale des personnes, afin d'éviter tout nouveau risque de précarité et d'éviction.

#### ○ Situation financière à sortie du dispositif

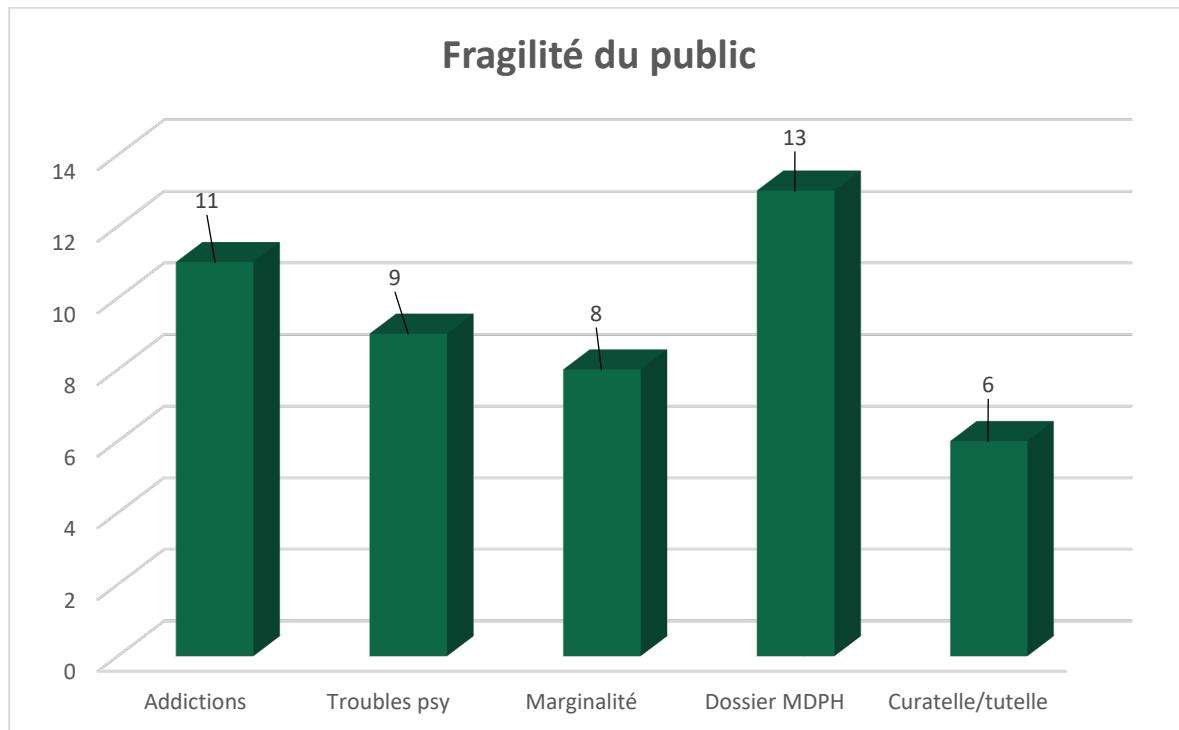


Sur les 13 jeunes sortis du dispositif, 85% bénéficient de ressources dont 70% par le fruit du travail et ou de la formation.



La sortie en logement autonome correspond au nombre de jeunes sortis vers l'emploi. La famille reste un soutien pour les jeunes dont le parcours n'est pas encore sécurisé sur le long terme.

## Problématiques du public accueilli :



Ce graphique met en évidence la fragilité du public accueilli en 2024.

En effet, depuis la création du DIJ il y a 10 ans, la précarité du public s'est intensifiée. En effet, certains jeunes présentent diverses fragilités et pour certains les cumulent.

- Lorsque les jeunes sont orientés sur le dispositif nombreux d'entre eux sont dans une situation de marginalité très avancée, avec pour la plupart une absence total d'acteurs sociaux autour d'eux (soins, orientation professionnelle, suivi psychologique, relais social de secteur...). Un nombre certains de jeunes sont isolés avec le sentiment d'être rejeté par la société.
- Un accompagnement autour de l'addiction a pu être mis en place avec des partenaires comme Addictions France avec des permanences au sein du lieu d'habitation.
- Concernant les troubles psychologiques voir psychiatriques le DIJ peut s'appuyer sur la maison des adolescents, ou en cas d'urgences vers l'UIA des urgences du GH70. Cependant une pénurie de médecins traitants et médecins psychiatres libéraux sur le secteur se fait cruellement ressentir sur l'accompagnement des jeunes.
- De plus, notons une nette augmentation d'instructions de dossiers MDPH pour faciliter l'insertion professionnelle de certains jeunes laissés dans la précarité de l'emploi.
- Une forte augmentation également de constitution de dossiers de mise sous curatelle/tutelle pour accompagner les résidents vers le budget. En effet, nombreux sont ceux qui ont des dettes ou ne savent pas du tout gérer un budget et se mettent en sérieuses difficultés.

Comme nous l'avons évoqué tout au long de ce rapport d'activité, les évolutions du public rencontrées soulignent l'importance de réfléchir au futur contour du projet de service.

- L'accompagnement des jeunes déficients intellectuellement nécessite un accompagnement spécifique. (Jeune non reconnu par la MDPH, levée de placement, retour au domicile des parents qui peu après leur majorité ne tient que peu de temps.)

Du montage de dossier à la reconnaissance du statut, mise sous curatelle, la temporalité joue en leur défaveur, la limite d'accompagnement au sein du DIJ est de 1 an. Nous savons pertinemment que ces jeunes souffrant de handicap ont besoin d'une prestation pérenne.

Ces étapes nécessitent à elle seule un temps estimé à 12 mois.

Un processus de désinstitutionnalisation peut entraîner une rupture emmenant les jeunes accueillis dans un effet miroir de leurs parcours antérieurs (chemin abandonné).

Certaines réponses peuvent être apportées différemment :

- Le développement de la formation des professionnels pour s'adapter à la diversité des publics rencontrés (handicap, droit des étrangers,)
- Allonger la durée de prise en charge jusqu'à 18 mois.
- Redéployer des places d'accompagnement en Hors les Murs et recentrer sur les besoins en transversalité du CHRS.

Il paraît pertinent de proposer une démarche axée sur l'autonomie après le dispositif, articulé autour d'un logement autonome couplé à un accompagnement socio-éducatif dans le but de soutenir, d'accompagner vers la sortie (droit commun) pour consolider l'autonomisation des jeunes.

Cette proposition se voudra être dans une démarche de parcours et prendra conscience de la notion du parcours sous forme d'un contrat d'accès à l'autonomie (service hors les murs)

Par ailleurs nous l'aurions compris que la démarche d'accès ou de retour à l'emploi des jeunes passent par la mobilité. Nombreux d'entre eux n'ont pas obtenu ou ne disposent pas de fonds nécessaires pour l'obtenir (renforcer le partenariat avec la Mission locale).

Nous constatons que la majorité des jeunes accueillis sont très éloignés du marché de l'emploi.

En 2025, le diagnostic en lien avec le CPOM permettra de réinterroger les besoins des jeunes accueillis et des compétences professionnelles à développer.

Le public socle est en diminution, l'accompagnement proposé doit perdurer et se poursuivre sous une forme différente, avec une réponse d'accompagnement Hors les murs.